

EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du mardi 26 mars 2024

EXAMEN DU PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES

La réunion débute à 8 h 36, sous la présidence de M^{me} Élise Vanaa.

Présidente	M ^{me} Elise Vanaa	présente	
Vice-président	M. Tematai Le Gayic	présent	
Secrétaire	M. Heinui Le Caill	présent	
Membres	M. Antony Géros	présent	
	M. Cliff Loussan	absent	Procuration à M ^{me} Élise Vanaa
	M. Vincent Maono	présent	
	M. Edouard Fritch	absent	Procuration à M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi
	M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi	présente	
	M. Nuihau Laurey	présent	

Non-membres	M. Allen Salmon
	M ^{me} Jeanne Vaianui
	M. Ruben Teremate
	M ^{me} Rachelle Flores
	M ^{me} Hinamoeura Morgant-Cross
	M ^{me} Teave Boudouani-Chaumette
	M ^{me} Teremuura Kohumoetini- Rurua
	M ^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu
	M ^{me} Pascale Haiti
	M ^{me} Nicole Sanquer
	M ^{me} Vahinetua Tuahu
	M. Tevaipaea Hoiore
	M. Mike Cowan
	M. Ah Ky Temarii

M. Edwin Shiro-Abe Peu	
M ^{me} Thilda Garbutt-Harehoe	Arrivée à 8 h 42
M ^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu	Arrivée à 8 h 46
M ^{me} Pauline Niva	Arrivée à 8 h 48
M. Oscar, Manutahi Temaru	Arrivé à 9 h 13
M. Bruno Flores	Arrivé à 10 h 37
M. Benoit Kautai	Arrivé à 11 h 19

PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES

(Lettre n° 1620/PR du 15-3-2024)

Présenté par M^{me} Elise Vanaa, MM. Cliff Loussan et Heinui Le Caill

Défendu par :

Au titre de la Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, du développement des archipels, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires :

- M. Te Haurii Taimana, directeur adjoint de cabinet,
- M^{me} Loïse Fouche-Panie, chef de cabinet ;

Au titre de la vice-présidence du gouvernement de la Polynésie française, ministère de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions :

- M^{me} Eliane Tevahitua, vice-présidente,
- M^{me} Louisette Reid, receveur-conservateur des hypothèques de la Direction des affaires foncières ;

Au titre du ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle :

- M^{me} Christelle Sandford, directrice de cabinet ;

Au titre du ministère des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine et des personnes non autonomes :

- M^{me} Minarii Galenon-Taupua, ministre,
- M^{me} Tehina Audouin, directrice de cabinet ;

Au titre du ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies :

- M. Tevaiti-Ariipaea Pomare, ministre,
- M. Hervé Varet, directeur de cabinet,
- M^{me} Solange Calissi, directrice des impôts et des contributions publiques (DICP),
- M. Laurent Matijascic, responsable du département juridique de la fiscalité à la DICP,
- M^{me} Vanina Cheung, responsable du bureau législation et des études générales à la DICP,
- M^{me} Catherine Chervi-Dran, adjointe au directeur régional des douanes de Polynésie française (DDI),
- M^{me} Pascale Tarahu, inspectrice à la DDI,
- M. Frédéric Debray, inspecteur à la DDI,
- M^{me} Charlotte Degrave, inspectrice à la DDI ;

Au titre du ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP):

- M. Cédric Mercadal, ministre.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

M. Nuihau Laurey : Que dire ?... C'est retour à la case départ ; malgré tous les appels que nous avons essayé de lancer lors des diverses séances de la commission, les tentatives de rappel à la raison, pas seulement sur la procédure qui a été utilisée — je pense qu'on en a suffisamment parlé —, mais aussi sur le texte lui-même. Quelle perte de temps finalement ! Quelle perte d'énergie ! Quelle perte d'argent, avec toutes les procédures qu'il faudra lancer suite à cette décision du Conseil d'État. Cette décision est quand même exceptionnelle : c'est très rare que le Conseil d'État décide d'invalider une loi fiscale, même si c'est sur la forme.

C'est une décision exceptionnelle et, en même temps, c'est une décision normale. En tout cas, nous, on l'attendait compte tenu des entorses qui ont été faites au règlement intérieur. Mais pour nous, ça va au-delà : c'est un texte qui était mauvais dès le départ et je crois que c'est cette mauvaise qualité qui a conduit au fait que la procédure ne soit pas respectée.

On aurait souhaité que cette décision exceptionnelle du Conseil d'État conduise le gouvernement à prendre du recul et se dire que c'est peut-être l'occasion de revoir le texte lui-même — la procédure certes — qui a manqué de concertation, qui a subi les oppositions de tous les secteurs et acteurs économiques et de repenser une réforme fiscale. Je le dis d'autant plus que le ministre a souhaité réunir à nouveau les acteurs économiques qui, je le sais, ont beaucoup hésité à venir et, finalement, ils sont venus et ont exprimé leur point de vue. Le ministre lui-même a indiqué qu'il allait prendre en compte ces points de vue et puis, finalement, on voit que ce texte est redéposé quasiment en l'état.

Pour nous, ce texte n'est pas une réforme fiscale ! Ce texte fait deux choses : il propose des mesures diverses et variées, dans un patchwork assez mal fagoté dans lequel on essaye de gratter ici ou là de l'argent. Ce n'est pas cela une réforme fiscale ! Dire que c'est une réforme fiscale, c'est confondre un mulet et un cheval de course ! Pour nous, ce texte manque cruellement de vision, n'amène aucune mesure de soutien et de dynamisation de l'économie. Comme je l'ai dit, il essaye de trouver de l'argent ici ou là. Et surtout — pour faire court, on ne va pas refaire 11 heures de débats, on les a déjà faits —, il y a quand même un positionnement très dur vis-à-vis du secteur touristique, vis-à-vis de l'hébergement avec des mesures de suppression d'exonérations de CSIS pour le secteur hôtelier, avec un durcissement des conditions de la location saisonnière, et puis surtout avec une réduction du dispositif de crédit d'impôt sur la défiscalisation, qui est vraiment un outil majeur de développement des investissements touristiques ici. Finalement — c'est ça le paradoxe —, cela va à l'inverse de la position qui a été affirmée par le Président et son objectif ambitieux de 600 000 touristes. Comment peut-on imaginer atteindre 600 000 touristes, dans une situation où on a déjà un déficit d'hébergement, en mettant en œuvre des mesures qui vont à l'inverse du soutien à l'hébergement touristique ?

Et quand on passe en revue l'ensemble des projets qui ont été inscrits dans les AMI 2022 et 2023, et quand on discute avec les porteurs de ces projets qui nous disent eux-mêmes que ces projets sont, compte tenu de ces nouvelles conditions, soit suspendus, soit annulés définitivement. Je vais juste donner un exemple : le projet d'hôtel à Tikehau avec, initialement, un investissement prévu de 7,5 milliards F CFP qui, compte tenu des nouvelles dispositions de crédit d'impôt, ne verra pas le jour. Il sera remplacé par une simple rénovation à 1,5 milliard F CFP pour un seul projet. Ça veut dire en impact d'investissement, c'est moins 6 milliards — je vous laisse imaginer sur l'ensemble des projets qui ont été déposés...

Dans un contexte où — contrairement à ce que j'entends depuis quelques temps — « les clignotants sont au vert ». Je crois que les clignotants dont on parle, ce sont des clignotants qui indiquaient l'activité économique il y a six ou neuf mois. Compte tenu du temps de collecte des informations, de traitement de ces informations et de diffusion, si les clignotants sont au vert, ils indiquent une activité économique d'il y a six ou neuf mois. Mais quand on discute avec les acteurs économiques aujourd'hui, on voit que sur les six mois qui viennent, ça ne sera pas du tout le même tableau, que ce soit sur le tourisme — j'ai vu les chiffres du mois de janvier : moins 20 % sur l'hébergement terrestre. C'est énorme comme baisse ! Dans le secteur du BTP, les plus gros acteurs du BTP nous disent : « *contrats non renouvelés, suspendus* ». Pour le grand pourvoyeur d'emplois dans le secteur du BTP, c'est quasiment 300 contrats qui ne sont pas renouvelés. L'inflation est toujours là, on a une situation économique difficile, avec de l'investissement public qui est quasiment au point mort, de l'investissement privé qui va chuter — on le voit déjà.

Nous le disons : ce texte ne va pas dans le sens d'un soutien actif à l'économie dans un moment où, au contraire, il faudrait soutenir tous les secteurs économiques. Donc, ce texte était mauvais sur la forme et subit le sort juridique qu'il méritait. Ce qui est problématique, c'est qu'il est surtout mauvais sur le fond et nous subissons tous les conséquences de ce texte, malheureusement.

Je vais laisser mes collègues intervenir. Je pense que nous allons rentrer dans le fond des différents articles, et nous n'allons pas faire obstruction — parce qu'on n'est pas là pour faire perdre du temps à tout le monde —, mais dire ce qu'on pense de ce texte. Sur les différents points, nous solliciterons des compléments d'information et nous verrons, en séance plénière, s'il y a matière à déposer des amendements ou non. Mais on souhaite que le déni, l'enfermement dans la certitude, ne soit pas l'attitude du gouvernement par rapport à toutes les propositions de la minorité.

On a vu, avec la mandature passée, à quoi ça conduit et, en début de mandature, je souhaite seulement qu'il y ait au moins une petite écoute de la minorité sur ces sujets.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Il est vrai que nous devrions nous réjouir, nous qui sommes à l'origine de ce recours, mais nous sommes tristes pour notre pays — c'est cela notre souci. Peut-être que certains nous prennent pour des « *empêcheurs de tourner en rond* », nous accusent d'être ceux « *à cause de qui on est encore là aujourd'hui* » ; mais au-delà de nous-mêmes, nous avons un pays à sauver, que nous ne devons pas laisser tomber dans un trou. Et si on continue comme on a commencé là, on va droit dans le mur !

La première question que je me suis posée lorsque j'ai vu que nous étions reconvoqués pour une commission et quand j'ai vu justement le rapport qui nous a été transmis : « *Mais pourquoi sommes-nous reconvoqués ?* ». Parce que lorsqu'on a vu du rapport qui nous a été transmis... et là, je vais remercier le rapporteur parce qu'il a rajouté une phrase qu'il n'y a pas dans le rapport ; en une phrase, il a expliqué que si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce qu'effectivement il y a une décision du Conseil d'État et que cette décision était la résultante d'un recours qui avait été déposé.

Jeudi dernier dans cette assemblée, il y a eu un colloque sur les finances publiques. Je n'étais pas là physiquement, mais de là où j'étais, je vous ai suivie avec attention. Et les mots qui sont ressortis de ce colloque qui a été tenu toute cette journée de jeudi dernier, c'était la transparence, la pédagogie et la simplification.

Donc, dans le rapport que nous avons reçu le 15 mars, *a minima*, pour la parfaite information des élus, il aurait fallu effectivement expliquer que si cette commission est reconvoquée pour réétudier ce texte, c'est parce qu'il y a, non pas un recours, mais trois recours. Et il aurait fallu l'expliquer à chacun des élus de cette commission, parce que nous qui sommes à l'origine du recours, évidemment nous connaissons le contenu. Nous nous sommes aussi procurés le contenu des autres recours. Mais les autres membres de la commission, connaissent-ils le contenu des recours ? Connaissent-ils les décisions qui ont motivé le rendu de ce tribunal ? Non.

Donc moi, j'estime que par rapport à mes collègues élus de la commission, à nous les membres de cette commission des finances et à l'ensemble des élus, nous n'avons pas les informations nécessaires dans le rapport qui nous est donné aujourd'hui. C'est comme s'il nous a été dit : « *Vous nous embêtez avec la procédure. Ce n'est pas grave, nous vous remettons le même texte, nous espérons que vous n'allez pas nous embêter pendant 10 heures encore. Et puis c'est bon !* ».

Notre député l'a très clairement dit hier soir et je le remercie pour sa lucidité. La forme c'est une chose, mais nous savons très bien que, comme vient de le dire également Nuihau, si nous ne tirons pas les leçons des décisions du tribunal, du Conseil d'État — même s'il n'a pas statué sur la forme, mais il a considéré recevable les autres recours — cela signifie effectivement que nous nous exposons, une fois que la procédure sera réglée, à de nouveaux recours sur la forme et, effectivement, ce sera reparti encore pour un tour. Donc aujourd'hui, il y a une fenêtre qui est offerte au gouvernement pour revoir sa copie. Et quand nous voyons ce qui nous est transmis, on se dit « *mais ce n'est pas possible !* ».

Alors je ne sais pas, je me suis demandée à un moment donné : qui vous conseille ? Mais je ne veux pas penser une seule seconde que ceux qui vous conseillent ne vous donnent pas les bons conseils. Les écoutez-vous ? Je ne sais pas, comme peut-être vous ne nous avez pas écoutés quand nous vous avons alertés. Mais c'est dramatique !

Même là sur la procédure, si nous avions voulu encore être tatillon, il y a un manque de transparence. Nous ne connaissons pas le contexte, il n'y a aucune évaluation financière. Et puis surtout, il manque un élément hyper important : c'est que depuis 24 h, le budget de la Polynésie française est insincère. Cela veut dire que, normalement, aujourd'hui, nous aurions dû avoir un collectif budgétaire en plus de ce document. Cela ne suffit pas de revoter les lois fiscales, il nous fallait un collectif budgétaire.

Que dit cette décision du Conseil d'État ? Même si vous avez essayé de gratter en disant « *C'est vrai, nous n'avons peut-être pas été corrects. Donnez-nous un peu de temps, faites en sorte d'appliquer au 1^{er} juillet, que cela nous laisse souffler un petit peu !* ». Qu'a répondu le Conseil d'État ? « *Non, mais ça ne va pas, votre décision est annulée ; cette loi n'a jamais existé* ». Cela veut dire que tout ce qui a été perçu depuis décembre 2023 est soit indu, soit à être redressé. Cela veut dire que les chiffres sont modifiés puisque, depuis trois mois, il y a des choses qui sont déséquilibrées en recettes comme en dépenses. Où est donc le collectif ? Pourquoi, aujourd'hui, n'avons-nous pas de collectif ?

Évidemment dans la précipitation, comme vous avez voulu anticiper, le Président l'a dit depuis Singapour, cette volonté d'anticipation, etc... enfin, à un moment donné, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Là, il y a eu de la précipitation. Alors Dieu merci, notre président de l'assemblée a eu la clairvoyance de repousser la commission parce que, pire que cela, vous aviez envisagé une commission la semaine dernière alors que la décision du Conseil d'État n'était même pas encore tombée. Nous aurions donc rediscuté d'un texte qui, finalement, n'était même pas abrogé. Là aussi, en termes de procédure — je ne sais pas, je regarde les juristes —, est-ce légal ? Enfin, j'ai la réponse, mais je veux dire à un moment donné, posez-vous les questions ! Ce n'est pas possible ! Et heureusement que notre président a eu cette clairvoyance de dire « *non, nous allons reporter à mardi* » et chance dans le *timing*, la décision est tombée, hier. « *Les voies du Seigneur sont impénétrables* », n'est-ce pas, Monsieur le président ?...

Mais plus sérieusement, à un moment donné, je me dis « *mais ce n'est pas possible !* ». Les élus ne sont pas informés, les chiffres ne nous sont pas donnés, nous ne savons rien. Que faisons-nous ? Aujourd'hui, nous discuterons de lois fiscales. Les bras m'en tombent ! Nicole me disait « *Monsieur le ministre ne va pas s'exprimer en préambule, peut-être qu'il y a un complément ?* » puisque j'ai entendu que notre Président, depuis Singapour, a dit que, finalement, vous alliez tirer des leçons et qu'il y aurait des propositions.

Alors je vais vous poser une question. J'ai la réponse, mais je voudrais savoir si nous avons la même réponse : quelle est la différence entre le texte du 15 décembre et le texte du 15 mars ? Et justement, si jamais il y a des améliorations, peut-être qu'aujourd'hui nous verrons des amendements. Quand la presse nous a interrogé, hier, j'ai dit « *j'attends de voir demain ce qu'il va nous être donné.* » Demain, c'est aujourd'hui. Où en sont ces fameuses améliorations, ces fameuses leçons à tirer dans le fond ? Parce qu'aujourd'hui, vous pouvez faire un bilan d'étape des trois mois d'utilisation de cette loi. Avez-vous un bilan ? Pouvez-vous nous dire, finalement, combien cela a rapporté ou pas ? Avez-vous vu les professionnels ? Y a-t-il une baisse des ventes des véhicules électriques-hybrides ? Aurons-nous, aujourd'hui, des réponses à tout cela ? J'espère bien parce que nous, élus, avons le droit d'avoir des informations.

Et par rapport au budget — je le répète — depuis 24 h aujourd'hui, le budget de la Polynésie est insincère. Normalement donc, jusqu'à ce qu'un nouveau collectif soit voté, nous nous exposons à ce que la juridiction de contrôle conteste ce budget. C'est la règle. Donc évidemment, j'ai beaucoup d'inquiétudes. C'était mon préambule.

Après, nous viendrons dans le fond parce que Nuihau a commencé à alerter sur certains éléments, effectivement, qui nous sont remontés. Mais déjà, la question précise que je vais poser c'est : quelle est la différence entre le texte du 15 décembre et le texte du 15 mars ? Et avez-vous l'intention de nous donner les informations auxquelles nous avons droit : les informations chiffrées, les évaluations et les perspectives ? Puisqu'aujourd'hui, avant de continuer, je pense que nous méritons, nous élus, d'avoir toutes ces informations pour pouvoir être éclairés sur les décisions que nous allons prendre.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Aujourd'hui, nous sommes ici pour étudier à nouveau le texte, pour une quatrième fois. La première fois, j'ai passé 11 à 12 h sur ce texte et, ensuite, une seconde commission, puis l'assemblée plénière. Le Conseil d'État a statué hier dans sa décision pour dire qu'il y avait un problème de forme. Aujourd'hui, nous venons corriger la forme.

Le rapporteur a annoncé dans ses conclusions qu'il écartait les questions de fond et à aucun moment dans le texte il a été dit que cette loi fiscale était mauvaise, antisociale, antiéconomique, inéquitable. Je crois qu'à un moment donné, il faut aussi savoir être objectif et qu'il ne faut pas extrapoler les décisions du Conseil d'État.

J'entends aussi dire que cela manquait de concertation. Je comprends bien que ceux qui n'ont pas obtenu gain de cause se soient exprimés plus forts que les autres, mais il y a bien eu concertation, c'est une réalité. Dès le premier mois où je suis arrivé, au mois de juin, j'ai organisé les premières journées prospectives de l'économie où il y avait près de 160 participants. Dernièrement, nous avons à nouveau organisé ces journées où il y avait plus de 150 participants. Donc oui, nous écoutons les acteurs économiques.

J'aimerais aussi rectifier quelque chose : dès le mois de juillet, j'ai annoncé que nous n'allions pas supprimer la TVA sociale – le rendement fiscal de 9 milliards F CFP – et venir à nouveau créer de nouvelles taxes pour récupérer ce rendement de 9 milliards F CFP. Dès le mois de juillet, nous avons annoncé qu'il y aurait en fait des mesures fiscales pour aller chercher un rendement de l'ordre de 1 voire 3 milliards F CFP. Nous avons donc été clairs sur le chemin que nous avons défini et, sur cette loi fiscale, nous avons posé des mesures qui nous paraissent justes et équitables.

Je vais donc aussi revenir sur la situation économique. Effectivement, les indicateurs sont au vert, donc l'inflation est maîtrisée. Au 31 décembre 2022, nous avions une inflation à 8,5 %. Dès que nous avons supprimé cette TVA sociale, au niveau de l'inflation, nous étions à - 0,2 %, quasiment 9 % de moins. Cela voudrait dire que nous avons stoppé la flambée des prix. C'est important que les prix n'augmentent plus pour donner du pouvoir d'achat à la population. La première chose à faire, c'est de faire en sorte que les prix n'augmentent plus. Le Pays a donc fait sa part pour que les prix n'augmentent plus. Maintenant, nous sommes dans un système concurrentiel où les prix sont fixés par les acteurs économiques, nous ne sommes pas encore dans une dictature. Le Pays a fait sa part, nous continuerons à faire notre part, à faire en sorte de proposer des mesures venant diminuer la vie chère et augmenter le pouvoir d'achat.

Je reviens sur la défiscalisation. Oui, nous avons choisi de changer les règles de défiscalisation. Oui, nous voulons atteindre 600 000 touristes. C'est pour cela que la défiscalisation est plus tournée sur la création d'unités complémentaires et non plus sur la rénovation. Nuihau citait, tout à l'heure, l'exemple de l'hôtel de Tikehau. Vous savez que nous avons proposé un milliard de défiscalisation pour l'hôtel de Tikehau ? Nous avons proposé de défiscaliser la partie qui concernait la création d'unités nouvelles, pas la rénovation, seulement un milliard F CFP ne suffisait pas. C'est donc la proposition que nous avons faite pour être en ligne avec la politique du Pays. Maintenant, c'est l'acteur économique qui choisit ou pas. En tous les cas, le pays a proposé un milliard d'aide pour la création de structures nouvelles.

Sur les clignotants qui sont au vert, le directeur de l'IEOM rappelait pendant les journées prospectives de l'économie que le climat des affaires remontait. La confiance des entreprises était donc à nouveau au rendez-vous. Il y a deux semaines de cela, j'ai eu une réunion avec l'ensemble des acteurs économiques à l'IEOM et pareil, nous n'avons pas le même son de cloche. C'est-à-dire que sur les six prochains mois, tout va bien. J'entends dire que les six prochains mois, ça ne va pas. Non, sur les six prochains mois, tout va bien.

Dès l'année dernière, Tepuaraurii nous a annoncé qu'il était prévu un licenciement de plus de 30 % des salariés du BTP. Est-ce qu'il y a eu 30 % de licenciements ? Non. Donc, il faut arrêter de crier au loup !

Revenons sur l'investissement public. J'ai entendu dire que le Pays n'était pas là pour l'investissement public. Faux ! Nous avons proposé 30 milliards F CFP d'investissements nouveaux mais il y a également un report à hauteur de 30 milliards F CFP. Donc, pour cette année, il est prévu d'allouer 60 milliards F CFP de fonds à l'investissement public. Pourtant c'était clair dans le budget et tout le monde l'a vu.

En ce qui concerne le soutien à l'économie, le Pays est toujours présent. Dès juillet dernier, on a proposé de simplifier le régime des très petites entreprises après les premières journées qui ont eu lieu un mois auparavant. Donc, nous n'avons pas attendu. De la même manière, nous avons encouragé la concurrence et c'est un critère que nous avons intégré dans les nouvelles règles de défiscalisation.

Concernant les propositions de la minorité, j'entends dire que vous n'avez pas été écoutés. Lors de la première séance de la commission des finances qui a eu lieu ici, j'ai annoncé que nous étions là pour construire pour les prochaines générations et non dans le but de gagner les prochaines élections. Et j'ai annoncé, à la minorité notamment, que j'étais disposé à recevoir chacun de vous afin de vous entendre et de coconstruire ensemble. Or, personne n'est venu me voir. Pourquoi ?... Personne n'est venu me voir. Pourtant, dès le 15 juin, je vous ai proposé de travailler ensemble. Donc, on ne peut pas annoncer comme ça que nous n'écoutons pas la minorité.

Il est vrai que le texte tombe pour la forme et qu'il y a des conséquences. Ainsi, aujourd'hui, il faut avancer et c'est ce que nous faisons : nous avons en réalité prévu une commission des finances aujourd'hui afin de gagner du temps, en espérant que la décision du Conseil d'État soit prise avant, ce qui s'est passé. Si le Conseil d'État n'avait pas pris de décision, cette commission des finances aurait été à nouveau repoussée. Donc, nous ne pouvons pas nous permettre de nous complaire, de nous plaindre et d'attendre. Non, il faut également anticiper. Gouverner c'est prévoir, et c'est ce que nous faisons.

Voilà. Par conséquent, vous avez tous entendu les conclusions du Conseil d'État qui affirmait que l'annulation pour la forme de cette loi fiscale n'aurait pas d'impact financier significatif ni pour la collectivité ni pour les acteurs économiques. Ainsi, il n'est pas nécessaire de s'inquiéter de ces aspects.

Aussi, dès le prochain collectif, nous reviendrons vers vous avec des éléments chiffrés. Je tiens à saluer les équipes qui travaillent d'arrache-pied à évaluer l'ensemble des impacts financiers en raison de cette loi qui tombe pour la forme.

Pour la modification du texte, dans l'article LP 4, nous avons retiré la mention « *et de publicité foncière* » en réponse à une demande des avocats qui étaient en réalité privés de pouvoir faire comme avant, de la publicité foncière. Donc, cela a été rectifié.

Il y a aussi la correction d'un mot à l'article LP 16. Dans le paragraphe 2° a), le mot « *terrain* » a été remplacé par « *bien* ». Autrement, la loi est repoussée ici pour la forme effectivement.

La présidente : Ainsi, des modifications ont été apportées sur le texte initial que nous avons tous reçu.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je dois tout de même répondre car j'ai parfois failli tomber de ma chaise, parfois éclater de rire, etc. Je pense que toutes les personnes qui étaient présentes, enfin, en tout cas beaucoup d'entre elles ont assisté à nos précédentes commissions, pourront témoigner des interventions de la minorité et également témoigner à quel point on n'en a pas tenu compte. Ce n'est pas faute d'avoir alerté sur de nombreuses choses. Alors, lorsqu'on affirme effectivement qu'« *on nous invite à venir travailler avec vous* », etc., nous sommes en commission, c'est ce que nous faisons, nous avons toujours contribué.

Ensuite, vous entendez, vous n'entendez pas. Je me rappelle une citation que vous m'avez adressée, Monsieur le ministre, vous avez déclaré : « *il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir* ». Je vais vous répondre, aujourd'hui : « *il n'y a pas de plus sourd que celui qui ne veut pas entendre* ». En effet, puisque lorsqu'on vous entend, avec un certain manque d'humilité, et je l'ai exprimé moi-même avec beaucoup d'humilité, c'est comme si l'on se demande finalement « *mais où est le problème ? il n'y a pas de problème !* »

Enfin, je ne suis pas sûr si nous vivons dans le même pays, mais en tout cas il est vrai que j'avais craint — je ne l'ai pas affirmé — qu'il y aurait 30 %. On peut revoir les PV, j'avais vraiment craint qu'il y ait des licenciements et il y en a. Je ne sais pas d'où vous tenez vos chiffres, mais il est possible que nous ne soyons pas à 30 %, mais cela commence, il y a des licenciements. En effet, à un moment donné, si l'on refuse d'ouvrir les yeux, on ne pourra pas voir la réalité

Quand vous mentionnez également « *dans le déni* » — car c'est vrai que nous sommes dans le déni, et parfois je me demande si je ne suis pas dans un monde parallèle — vous évoquez cette fameuse décision du Conseil d'État. C'est pourquoi, il aurait été utile que pour la parfaite connaissance de nos élus, il soit également mentionné dans le rapport ces mini changements. On nous représente un rapport identique qui laisse croire que le texte qui nous est présenté est identique mais à aucun moment il n'est mentionné qu'il y eu effectivement un changement à la LP 4, cette petite mention qui change plein de chose. En effet, cela tient compte de ce que les avocats ont demandé. Cependant, les élus, ceux qui n'ont pas examiné chaque article mot par mot ne sont pas informés. Par la suite, la LP 16, cette petite modification qui a également sa portée, eh bien vous en avez oublié une : le titre a été modifié. Certes, il est possible que vous ayez réalisé que finalement le nom de « *projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales* », qui a toujours été utilisé pour ces textes était approprié. En outre, si on rajoute ensuite « *pour l'approbation du budget 2024* », eh bien oui, cela est valable que pour 2024 et cela a également changé. Or, peut-être avez-vous finalement réalisé que c'est avantageux de modifier.

Mais si l'on revient sur le déni, cette fameuse décision du Conseil d'État, effectivement elle statue sur la forme. Or, à un moment donné, il cite les trois recours et affirme : « *Il y a lieu de joindre ces requêtes pour statuer par une même décision* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Les deux autres étaient sur le fond, le nôtre était sur la forme et sur le fond. Cela veut dire qu'il n'écarte pas le fond sauf qu'en termes juridiques — là encore, je prends pour témoins les juristes présents dans cette salle — il est bien connu que lorsque le Conseil d'État statue, dès qu'il constate une mauvaise qualité sur la forme, il ne va pas chercher à examiner le reste, même si cela ne va pas. Ainsi, c'est faux de dire que le Conseil d'État n'a pas affirmé que la loi n'était pas bonne. Il ne l'a pas dit là car il s'est arrêté sur la forme et c'est ce que le président de l'assemblée avait reproché dès le début lorsque les conclusions du rapporteur public ont été présentées. Il a dit : « *Oui, ça c'est pénible avec ce genre de juridictions parce qu'ils vont nous donner d'abord la décision sur la forme, et puis ensuite on reviendra avec le fond finalement au lieu de tout nous donner en même temps.* » Mais dire que — presque en dévalorisant cette décision — « *ce n'est rien, ce n'est que la forme et que la procédure. Si seulement ce n'était que ça, eh bien on remet la procédure dans les clous et puis on y va !* » Enfin, à un moment donné, il faut un peu ouvrir les yeux, enfin je ne sais pas... Faut arrêter de faire du déni et de dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Peut-être que je ne vis pas sur la même île que vous, ou je ne sais pas, mais nous n'avons pas le même ressenti.

Effectivement, ce texte était une chance de réécrire les choses et de tenir compte des éléments. À présent, j'entends que nous ne disposons pas d'éléments concrets et qu'on ne nous donne pas de chiffres non plus. Combien nous ont rapporté ces diverses mesures fiscales depuis le début de l'année, et combien devons-nous rembourser ? Alors, nous pourrions poser une question aux douanes : comment se fera le remboursement ? Est-ce qu'il y aura un remboursement automatique ou est-ce qu'il faudra faire une demande ? Comme vous l'avez dit lors de votre intervention, il y a un montant de 1,7 milliard F CFP à rembourser et 471 millions F CFP à redresser. Vous nous faites également passer pour les méchants, c'était le 14 mars. D'ailleurs ces chiffres, il aurait été bien de les avoir également.

Et quand vous évoquez le redressement, parce que vous dites également des choses mais... Vous parlez du F.I.P. Je n'avais jamais entendu cela : F.I.P. Et vous vous êtes vite rattrapé, vous avez dit le FIP. Mais c'est vrai que le FIP, vous êtes venu criés au loup, vous me dites : « *Arrêtez de crier au loup !* » C'est vous qui criez au loup ! Vous dites aux maires : « *Ah ! on va être obligé...* » C'est vrai que la presse a un petit peu dévié ce que vous aviez dit, mais j'ai noté ce que vous aviez dit. Vous aviez dit : « *Il faut s'attendre à ce que les communes reçoivent moins au titre du FIP.* » Alors que si vous connaissiez le mécanisme du FIP, vous savez très bien qu'il a déjà été fixé sur le budget primitif et qu'il ne peut pas bouger.

Il bougera peut-être en 2026 lorsqu'il sera nécessaire effectivement de faire l'ajustement de 2024. Mais, celui de 2024 est calculé en fonction du budget primitif avec la compensation de 2022. Mais crier au loup en disant aux communes : « *Ah ! vous avez vu, à cause des méchants de l'opposition qui n'ont que cela à faire, vous allez avoir moins de sous les communes. Fâchez-vous après eux !* » Et vous venez me dire que les élections ne vous intéressent pas ?!... Mais non, ce n'est pas électoraliste !... Dire aussi aux gens : « *Ah ! à cause d'eux, on va être obligé de vous redresser, vous qui finalement avez bénéficié grâce à nous d'une exonération sur vos droits d'enregistrement. Mais à cause d'eux, mais oui, on va être obligé de vous redresser !* » Alors que vous savez très bien que vous pouvez également prendre une loi qui va être rétroactive. Mais non, faut nous faire passer pour les méchants, nous faire passer pour ceux qui font perdre du temps à tout le monde !... C'est pourquoi, avant d'attribuer certaines choses à certaines personnes, il faut balayer devant sa propre porte.

M^{me} Nicole Sanquer : Mes collègues ont parlé de déni, je vais parler de manque de sincérité dans vos propos, Monsieur le ministre, car en vous écoutant, vous dites que vous avez consulté. Reprenez le compte rendu, vous avez avoué n'avoir consulté personne avant de déposer. On va reprendre les comptes rendus, il est bien noté « *vous ne vouliez pas consulter car vous connaissiez déjà leurs réponses* ». Vous êtes insincère lorsque vous dites que votre réforme fiscale a obtenu l'unanimité des acteurs économiques, alors que nous sommes parfois en copie des courriers qu'ils vous adressent, exprimant leur désaccord et leur vision différente de l'impact de vos mesures. Vous ne pouvez pas venir affirmer devant les élus qu'il y a une certaine unanimité par rapport aux mesures que vous proposez. Je rejoins Tepuaraurii lorsqu'elle affirme que nous ne vivons peut-être pas dans le même monde car à vous entendre, tout va bien au niveau de la défiscalisation et qu'il n'y a aucun projet rejeté. Alors que l'exemple pris par Nuihau Laurey sur l'hôtel de Tikehau, on vous dit qu'il y a un investissement de 7 milliards F CFP, avec en plus une augmentation du taux d'emploi pour l'île et qu'en raison de votre refus, cela se limitera à 1,5 milliard F CFP de rénovation.

Je ne pense pas que ceux qui nous interpellent viennent nous mentir. Pas du tout. Vous dites qu'il n'y a pas de licenciement, c'est faux ! C'est faux ! Il y en a qui arrive. J'ai été, hier, à l'inauguration du local d'*Air Tahiti* qui prépare un plan social. Et pourtant il vous a rencontré et il a rencontré le Président.

Mais ce qui m'inquiète encore plus en vous écoutant, c'est que nous avons entendu hier soir le Président du Pays, depuis Singapour, dire qu'il était prêt à amender le texte et à faire des ajustements. Cela signifie donc que le texte que nous étudions aujourd'hui en commission sera sans doute modifié en séance plénière. Le Président nous a rassuré hier en disant qu'il était prêt à modifier ce texte mais en vous écoutant, tout va bien, il n'y a pas matière à le modifier.

Vous ne nous annoncez rien. D'ailleurs, vous arrivez et vous n'avez pas souhaité vous exprimer. Donc, déjà par l'attitude, c'est faire fi pour dire « *Nous ferons à nouveau la même séance que la dernière fois et puis les trois mois écoulés...* ». Nous, nous aimerions bien connaître l'impact de ces premières mesures pendant le premier trimestre parce que quand je lis l'exposé des motifs, l'objectif principal de ces mesures c'est « *Lutter contre la vie chère* ». Lutter contre la vie chère...

D'ailleurs, si nous avons proposé autant d'amendements, c'est que le soutien à la lutte contre la vie chère ne concerne que quatre articles sur 25. Tout le reste, et d'ailleurs ça a été démontré, a plutôt contribué à augmenter le prix de certains produits. Je veux parler des voitures électriques et hybrides ; des matériaux de construction — j'espère que vous avez des chiffres aujourd'hui pour nous démontrer que vous avez lutté contre la vie chère — ; les équipements sonores — je pense qu'ils vous ont écrit également — pour taxer la radio des petits, de tout ce qui produit du « *bruit* » comme vous dites. Il y a aussi les tarifs de la DAF, et pourtant vous avez pris un arrêté en conseil des ministres qui vient les abaisser. Là, nous nous sommes dit « *un peu de travail de vos services, de votre cabinet* ». Même la vice-présidente, que je salue aujourd'hui, a pris un arrêté pour baisser les tarifs de la DAF alors que dans ce texte, vous prônez le doublement du tarif des actes de la DAF. Vous ne faites donc même pas ce petit travail d'ajustement. Non, on rebalance le texte comme ça. Cela fait trois semaines, on ne change rien. Même le président de l'assemblée vient vous soutenir en disant « *Nous savons ce que le ministre a fait, le texte est bon.* ».

Et surprise, hier soir depuis Singapour, il a été dit « *Finally, nous modifierons peut-être. D'ailleurs, il y a eu une réunion de cadrage et ils viendront peut-être avec des amendements en commission s'ils ont le temps d'écrire, dans la nuit, ou bien sinon nous ferons des ajustements en séance ou bien sinon — pourquoi pas ? — proposer une nouvelle loi* ». ».

Vous savez, nous, ce que nous faisons ici, c'est quand même sérieux : nous étudions des textes. Aujourd'hui, vous allez avancer des arguments pour défendre ce texte-là. Mais, par contre, après le retour du Président, peut-être que vos arguments ne seront plus les mêmes parce que vous présenterez des amendements en séance. Je trouve que ça manque un peu de sérieux et de sincérité dans vos propos. En plus, vous entraînez tous les élus, même de la majorité. Et je ne suis même pas sûre que les arguments que vous avancerez aujourd'hui seront encore valables en séance avec le retour du Président qui, lui, a prôné pour un esprit d'ouverture. Nous avons donc pensé que le fait de représenter aujourd'hui une loi fiscale, vous auriez au moins tenu compte de ce que vous avez entendu à la Présidence lors des dernières assises économiques. Non, pas du tout ! Malgré les courriers qu'ils vous adressent, malgré les reportages à la télé, malgré peut-être les chiffres que nous aurons aujourd'hui sur l'impact : non, vous continuez. Vous continuez, Monsieur le ministre. Mais vous êtes insincère quand vous dites et que vous réécrivez que ce texte favorisera la lutte contre la vie chère.

M. Nuihau Laurey : Pour compléter, si je fais une synthèse de l'intervention du ministre : tout va bien, le Pays a vaincu l'inflation avec ses petits bras et, sur la défisc, il y a un choix qui est fait. C'est légitime, c'est la prérogative du gouvernement.

J'insiste sur ce point parce qu'il est quand même central dans notre développement économique. La défiscalisation, c'est quand même le seul outil qui est, aujourd'hui, à la disposition des investisseurs dans ce secteur pour créer des hôtels, les rénover... Et ce que vous avez dit, Monsieur le ministre, c'est exactement le contraire de ce que le promoteur m'a indiqué hier, exactement le contraire. Vous dites que cette décision de réduire le crédit d'impôt vise à favoriser la création d'unités nouvelles au détriment des simples rénovations. Le résultat des courses, c'est que le projet de doublement de la capacité avec un investissement de 7,5 milliards F CFP deviendra de la simple rénovation à 1,5 milliard F CFP. C'est exactement le contraire de ce que vous nous dites, exactement le contraire.

Nous ne sommes pas là pour refaire le débat mais je me permets d'insister parce que ce n'est pas seulement le secteur touristique qui est impacté. C'est le transport aérien, intérieur et extérieur, qui sera également impacté. Si vous étiez à l'inauguration de la nouvelle agence d'*Air Tahiti* hier soir, compte tenu de la concurrence qu'il y a eu dans ce secteur avec *Air Moana*, je crois que nous irons vers 2 milliards F CFP de pertes pour *Air Tahiti* à peu près, avec un plan social qui est en cours d'élaboration. C'est donc pour cela que je dis qu'il ne faut pas simplement regarder les clignotants soi-disant au vert qui indiquent une situation passée. Il y a cette réalité à laquelle le gouvernement sera confronté.

J'ai posé à plusieurs reprises la question d'*Air Moana*, sur l'intervention du Pays. De quelle manière ? Comment ? Soutien, prise de participation au capital... On a dit « *Non, tout va bien* ». Aujourd'hui, *Air Moana* est en cessation de paiement. Je ne sais pas comment le Pays interviendra, et s'il interviendra. On m'a dit au travers de la Sofidep, finalement je ne vois rien venir au travers de la Sofidep. On m'a dit que le Pays n'interviendra pas, sauf au travers de la Sofidep. La Sofidep, c'est le Pays. Lorsque la Sofidep intervient en prêt de participation, ça se transforme, à ma connaissance, en prise de participation au capital, à moins qu'il y ait un changement majeur dans ce domaine.

Et je n'évoquerai même pas, ou sinon peut-être un tout petit peu, *Air Tahiti Nui*. Nous avons tenu un conseil d'administration sur deux exercices : c'est presque 9 milliards F CFP de pertes, ce qui va conduire le Pays à recapitalisé probablement l'année prochaine dans un contexte particulièrement incertain, puisque le Pays est déjà plafonné à sa participation. Ce n'est donc pas juste la construction hôtelière.

C'est pour cela, Monsieur le ministre, qu'il faut sortir du dogme économique. Et quand il est question de concertation, c'est peut-être écouter davantage les gens qui font réellement l'économie tous les jours.

Et sur la défiscalisation, vous avez totalement tort, totalement tort. Et l'idée de favoriser les petits projets, le résultat des courses est que nous arrivons exactement à l'inverse. Pourquoi ? Parce que pour une grande entreprise qui dispose d'une surface financière importante, le fait finalement de modifier le taux du crédit d'impôt pose un problème. Cela conduit à reconfigurer, à décider de ne pas poursuivre le projet ou de le poursuivre avec un volume beaucoup plus réduit. Mais pour les petits porteurs de projets, compte tenu de leur impossibilité de mettre davantage en fonds propres, cela signifie l'abandon du projet. Là aussi, je crois qu'on est dans le déni. Il faut discuter avec ces personnes. Il ne faut pas juste dire qu'il y avait 150 personnes et que les gens étaient tous contents d'être là. Les personnes en question se sont posées la question de venir ou pas à ces rencontres. Pourquoi ? Parce qu'ils ont bien vu qu'au-delà de toutes les idées qu'ils mettaient sur la table, le gouvernement a fait un choix dogmatique qui est contesté par tous les acteurs, tout secteur économique confondu. C'est là que je parle de concertation. Concertation, ce n'est pas juste organiser un symposium et écouter les gens parler puis faire exactement le contraire. Le choix que vous faites de redéposer ce texte quasiment en l'état marque effectivement plus que de l'entêtement, une obstination. C'est pour cela que nous sommes encore là aujourd'hui.

Nous ne referons pas le débat. Nous rentrerons dans chacun des articles, il y a beaucoup de questions qui seront posées, mais vous prenez le mauvais chemin. Je ne sais pas comment le dire de manière diplomatique, sans heurter, pour éviter que les égos ne se lèvent les uns contre les autres. Vous prenez la mauvaise voie. Et l'exemple que j'ai donné avec le transport aérien, c'est un exemple actuel. Qui, ici, peut me dire qu'*Air Moana* n'est pas en cessation de paiement ? Qui ? Qui peut me dire qu'un plan social n'est pas en élaboration à *Air Tahiti* compte tenu du déficit ? Qui peut me dire que *ATN* ne génère pas sur deux exercices presque 9 milliards F CFP de pertes, ce qui conduira à une recapitalisation l'année prochaine ? Je ne suis pas en train de crier aux loups. Les loups sont déjà là, Monsieur le ministre.

Et faire ce choix, de modifier la défiscalisation de cette manière — je n'ai jamais bénéficié moi-même de la défiscalisation — c'est, dans ce contexte-là, un très mauvais choix et tous ceux qui connaissent un tant soit peu ce secteur vous le diront. Et l'idée que ce sont les petits qui en bénéficieront est totalement fausse, totalement fausse. La relation des banques avec les petits investisseurs, elle n'est pas celle que l'on a avec les grands groupes qui ont la capacité de se redéployer. Pour des petits investisseurs, la réponse des banques, c'est « *Non, parce que vous n'avez pas suffisamment de fonds propres* ». L'enfer est pavé de bonnes intentions, mais j'ai un peu le même sentiment que Tepuaraurii : « *Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre* ». Nous poserons donc des questions, je pense, sur chacun des articles. Nous espérons avoir des réponses parce que, là aussi, sur une loi fiscale, qu'il n'y ait pas d'évaluation d'impact, ça pose quand même un problème. *A minima...* Nous demanderons donc à chaque article quelle est l'incidence fiscale attendue ? Sur les trois mois en question, combien avons-nous effectivement reçu ? Comment seront remboursées les sommes perçues sur la base d'un texte qui, finalement, est annulé ? Nous passerons en revue tous ces points et puis nous nous retrouverons en séance. D'ici là, j'espère qu'un peu de raison reviendra.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Tē hina'aro ra vau e parau iā tātou ē, te parau tā 'u e parau ra i teie taime, nō tātou, nō 'outou 'e nō terā feiā i Singapour. Iā 'u i haere mai nei, ani mai nei te tahi ta'ata iā 'u « E aha teie rurura'a tā 'outou ? » Nā 'ō atu ra vau ē « E mata'i ārea mama ». Terā mata'i nō roto mai i te ārea 'āvae.*

Hānere ti'ahapa matahiti tō tātou Fenua i te fa'aterera'ahia 'e teie Hau farāni. Te pe'ape'a e tupu ra iō tātou, te pe'ape'a e tupu ra i te fenua 'Āfirita, te fenua Comores mā, te fenua Mātinīta, Guadeloupe, Taratoni 'e i 'ō nei iō tātou, e aha te tumu ? Fa'ahōhonu pa'i tā tātou tuatāpapara'a ! E aha te tumu ? 70 000 ta'ata teie e vai nei 'aita e 'ohipa. 'Aita vau e mana'o ē nā teie papa ture tā tātou e tuatāpapa ra e tātara i terā fiji. 'Aita e haere ! 'Ua fa'aara a'e na vau. 'Aita e haere. 'Aita teie fenua i ti'amā, 'aita e haere. Eiaha 'outou e parau mai, e mea maita'i a'e 'outou ! 'Ua fa'atere mai na 'outou i tō tātou Fenua, e'ere ? 'Aita e haere.

A hi'o na i te fenua Singapour, 'ua ti'amā teie fenua i te matahiti 1965. 'Aita e faufa'a tā teie fenua. 'Aita tā na e mōrī 'ārāhu, 'aita e 'āuri, 'aita e pirū.

13 mirioni touristes e haere ra iō rātou i te matahiti hō'ē i teie mahana. Nā rātou iho e fa'aoti i te parau o tō rātou fenua. Mai te mau fenua ti'amā ato'a, e haere rātou e tārahu i te moni i roto i tā rātou iho fare moni, e fa'aho'i rātou i te moni i roto i tā rātou iho fare moni, 'o rātou iho tē monihia. Tā tātou, 'aita. Haere i Farāni e tārahu i te moni, 'o Farāni tē monihia, 'o tātou tē vevehia. 'A fea tātou e māramarama ai ? 'A fea ? Tē ti'aturi nei au ē 'a ho'i mai tō tātou Peretiteni nā te fenua Singapour, 'ua tau'i ri'i te ferurira'a. Mai te peu ē 'aita, ai ai ai... 'Aita e haere. 'Aita e huru 'ē, tē rave nei tātou i te 'ōfa'i no te pākiti i te naero ! Rave pa'i i te hāmara pākiti i te naero !

Te mau 'aivāna'a o te Hau 'āmui o teie nei ao, e pu'era'a 'aivāna'a, 'ua tuatāpapa rātou i te papa ture o tō tātou fenua. 'Aita e haere ra... Fa'ahaere mai te mau Tāpōnē 'e te taote i te pae o te 'imira'a faufa'a i 'ō nei i roto i tō tātou fenua no te tuatāpapa i te parau o tō tātou fenua, te faufa'a o tō tātou fenua, 'ua 'ite rātou e fenua faufa'a rahi teie. 'E 'ia mana'o 'outou, e mea faufa'a no te Hau farāni mai te peu ē e hotu tō tātou fenua ? Est-ce dans l'intérêt de la France que ce pays se développe ? Pas du tout, il ne faut pas rêver !

Je prends comme exemple le projet de Hao qui allait créer des milliers d'emplois — j'ai démarré ce projet-là avec Xi Jinping quand il était vice-président — c'étaient 150 milliards F CFP d'investissement ! Je savais très bien que la France allait venir mettre le holà, 'aita e haere, 'eiaha teie fenua 'ia hotu. E fenua faufa'a rahi teie, 'aita e haere. E aha tā na parau i parau mai iā 'u ? « Tō 'outou fenua, e fenua faufa'a rahi : e 5 mirioni kiromētera tuea. C'est 15 fois la France !... 'Aita tā 'outou e faufa'a no te fa'ahotu i tō 'outou fenua, e faufa'a tā mātou, e 'ite teie e vai nei i roto iā mātou, nehenehe ānei tātou e rave 'āmui i te 'ohipa ? Te mātete rahi roa a'e o teie nei ao, terā, 'a haere i 'ō ! ».

E aha te mea tā tātou e 'ite ra i teie mahana ? Tē ha'api'ihia ra tā tātou mau tamari'i i te tanu i te to'a, planter des coraux. Terā tā tātou mā'a ananahi ? 'Aiū mā, 'aita e haere. E hia atu ā mau tāpura 'ohipa rarahi 'ōpuahia i roto i tō tātou fenua, nā vai e ha'afifi ? Nā teie Hau farāni ! Fa'aro'o atu vau i te parau o te citoyenneté, e aha atu. 'Aiū mā, 'aita e haere. Ti'amāra'a ! Terā te tāvirī. Fa'ati'amā i tō tātou fenua. 'Ua parau vau i terā pu'era'a tēpūtē, rātou i te haerera'a mai « 'Aita mātou e hina'aro i te moni 'e te aha atu. Tō mātou fenua tā 'outou i 'eiā, fa'aho'i mai ! Fa'aho'i mai ! 'Ua 'ite mātou nā fea i te fa'ahotu i tō mātou fenua ».

Rave mai tātou i te parau o tā tātou fa'ahotura'a mātāmua, te fāri'ira'a manihini, mea nā fea tō na fa'anahora'a ? 120 fenua e tūtauhia te visa no te haere mai iō tātou. 'E terā mau fenua no te haere i Farāni, 'aita e visa, haere noa. Haere noa te Tinitō i Farāni, 1 500 000 i te mau matahiti i ma'iri a'e nei. Eiaha tātou e paraparau i te fenua Tinitō, rātou rā ! Il y a 300 000 Français qui travaillent en Chine, il y a plus de 2 500 entreprises françaises qui travaillent en Chine, eux peuvent parler aux Chinois, pas nous ! Semble-t-il que Macron aurait dit au Président Moetai : « Singapour, il n'y a pas de problème, mais pas la Chine, il ne faut pas aller en Chine ! » E aha tātou, e tamari'i ? Nā rātou e parau mai iā tātou, e nehenehe e paraparau iā mea, 'eiaha e paraparau iā mea ?... 'A fea tātou e riro ai 'ei ta'ata pa'ari, 'a fea ? Hina'aro vau e parau ē māu'a noa teie fenua iā 'outou ! Māu'a noa, fenua he'euri ! 'Ua aro mai te mau huitupuna i tō rātou tau nō teie fenua.

Tō tātou fifi i mūta'a ra, e aha ? Tātou ri'i ana'e. Mai te 17 nō mē 2013 i teie mahana, tē turu mai ra te ao nei iā tātou. Nous avons le soutien de la communauté internationale, nous ne sommes plus seuls. Let's go ! No te aha 'aita te pae'au rahi e roa'a i roto i te parau no te mā'itira'a i te parau o te ti'amāra'a ? Nā 'outou e ha'afifi ra ! 'Outou te tumu ! Te fifi o teie fenua, 'outou !

1 000, e u'i 'āpī teie e haere nei i Farāni pau roa te matahiti, tō tātou fenua, e mano mai tō 'ō mai. Terā te ananahira'a o teie fenua ?... Il y a plus grave que ce budget. Terā ana'e te hōho'a o te 'ōtōnōmī i roto i te 'oire nō Papeete, tāparu. E'ere terā tā 'u ha'api'ira'a, nō roto mai au i te 'utuāfare veve, 'aita vau i ha'api'ihia i te tāparu, 'aita. Question de dignité.

'A hi'o i terā fenua, e fenua veve roa : Singapour. 'Ua ti'a mai te arata'i mātāmua, 'o Lee Kuan Yew e arata'i i teie fenua, ha'apa'ari i te ferurira'a o tō na nūna'a. Rātou te nūmera hō'ē i teie mahana i te pae o te ha'api'ira'a. Tē 'ite ra vau i tā tātou, 'ua fa'a'iti mai i te hora ha'api'ira'a. Erā 'o Singapour e fa'ahaere atu ra i te hora ha'api'ira'a i mua. Tē haere nei tātou i hea ? Nehenehe vau e paraparau e pō atu teie mahana. Tō tātou pa'i māfatu, tō tātou here i tō tātou fenua, te reira te mea e fa'a'ohipa. 'Aita vau e parau ra i te parau, 'ua hape 'outou, 'ua hape mātou, e'ere te reira. Tō tātou here i tō tātou fenua, fenua he'euri roa, fenua nounouhia. Hau roa atu ai i teie mahana, 'ua 'ite ato'a rātou e faufa'a teie e vai nei i raro i teie fenua tō tātou. 'Eiaha 'oe e pāturu, Tematai, 'eiaha 'oe e pāturu i tā rātou mau fa'anahora'a, 'eiaha e haere i 'ō. E'ere nā terā nūna'a ta'ata i mā'iti iā 'oe, nā teie fenua.

M. Tematai Le Gayic : Deux points d’abord sur la loi fiscale, sur un point de vue plus global puisqu’on va rentrer dans les articles plus tard, je pense que l’on devrait s’interroger sur la valeur normative de la loi qui est votée à l’assemblée de la Polynésie. Cela rejoint un peu les propos du président Oscar Temaru. Sur le fait qu’aujourd’hui, c’est le Conseil d’État qui décide de ce que doit être appliqué en Polynésie et pas les élus. Ce n’est pas d’aujourd’hui, c’est la première fois que cela arrive sous un gouvernement Brotherson, mais c’est ce qui se passe depuis que la loi organique de 1984 est appliquée dans notre pays. Du fait que les délibérations n’ont pas valeur de loi normative, on est soumis à chaque fois aux *desiderata* du Conseil d’État.

Donc, la valeur des élus que nous sommes n’a plus véritablement de valeur démocratique puisque ce sont les hauts fonctionnaires du Conseil d’État qui décident de qu’est-ce qui devrait être appliqué ou pas en Polynésie. Nous devrions voir si, le cas échéant, les oppositions sont d’accord pour une évolution de la loi en Polynésie pour que la loi ne soit plus une simple délibération mais quelque chose que l’on peut appeler une « loi », pour sécuriser le processus légistique dans notre pays.

La deuxième chose, toujours pour des visions macroéconomiques, en faisant le tour des territoires d’Outre-mer et en écoutant le ministre français de l’économie ce matin en question au gouvernement à l’Assemblée nationale, on se rend compte que la Polynésie n’est pas parmi les territoires les plus en difficulté de la République française. La dette française est à 100 % de son PIB quand il est à peu près à 25 % en Polynésie. En Nouvelle-Calédonie, il y a 6 000 emplois qui viennent d’être perdus l’année précédente dans le BTP et les chiffres les plus critiques annoncés dans notre pays sont de 300 alors que la Nouvelle-Calédonie a toujours été le premier de la classe dans le Pacifique.

Là, on se rend compte finalement que les décisions prises dans ce pays, quels que soient les gouvernements, ont été peut-être les meilleures par rapport aux autres territoires d’Outre-mer.

Sur la situation de *Air Tahiti Nui*, je pense que nous avons rencontré les mêmes acteurs. Le discours qui est tenu ici est un peu ambigu parce qu’il faut aider *Air Tahiti* et, en même temps, il faut aider *Air Moana*. Je pense qu’on a rencontré les mêmes personnes à *Air Tahiti*. À *Air Tahiti*, on nous demande purement et simplement de supprimer *Air Moana* pour qu’*Air Tahiti* ait le monopole sur les vols domestiques. Ils vont être très contents lorsqu’*Air Moana* va se casser la figure. Mais, l’enjeu d’*Air Tahiti* pour le Pays et celui d’*Air Tahiti Nui* n’est pas la même chose puisque le Pays est extrêmement minoritaire dans le capital d’*Air Tahiti*. Il y a des décisions qu’*Air Tahiti* doit prendre que le Pays ne peut pas prendre comme pour ce qu’il pourrait faire sur *Air Tahiti Nui*. Nous aimerions bien avoir votre avis sur ce qu’il faut faire parce que votre discours est ambigu, car *Air Moana* souhaite être soutenu et *Air Tahiti* ne souhaite pas que l’on soutienne *Air Moana*.

Si on devait prendre une décision collégiale, est-ce qu’il faudrait soutenir les deux ? Les deux sont en déficit structurel depuis l’ouverture à la concurrence et, finalement, les deux nous portent un discours où il faut détruire l’autre pour que l’on puisse moins se partager le gâteau polynésien ?

Si je dois donner un avis encore plus global sur ce qui a été dit par rapport à notre pays — c'est une bonne chose que le président Oscar Temaru puisse rappeler l'importance du processus d'indépendance de notre pays —, ce n'est pas la communauté internationale qui va faire que ce pays sera indépendant. Soit c'est par le vote, et là il faudrait qu'il y ait un consensus de tous les responsables politiques de notre Pays sur ce chemin, soit il faudrait qu'il y ait des responsables politiques qui ont ce courage politique de décider que ce pays fasse sécession, ce qui n'est pas aujourd'hui la décision qui est prise par les responsables politiques de notre Pays. Beaucoup de pays, dont Singapour, ont décidé unilatéralement de devenir indépendants.

Je pense que nous sommes tous conscients — c'est un peu ce qui s'est dit lors des auditions de la mission parlementaire — de la valeur de l'indépendance qui existe dans notre pays. Tous les responsables politiques, même autonomistes, ont dit à juste titre lors des auditions — je tairai le nom de la personne qui me l'a dit, mais ce n'est pas un indépendantiste —, que dans ce pays, tout le monde est indépendantiste. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est quelqu'un qui est assis par-là et dont je tairai le nom. Il m'a dit : « *Tout le monde est indépendantiste de cœur dans ce pays* ». Donc, il y a un terreau existant dans ce pays pour que nous puissions faire chemin ensemble et construire un parcours vers cet objectif. Maintenant, il faut avoir le courage politique de rassembler tout le monde.

M. Nuihau Laurey : Ayant été interpellé par mon collègue député, spécifiquement sur la question du transport aérien, je pense qu'il ne lui a pas échappé que je ne représentais pas le pays au conseil d'administration d'*Air Tahiti* et que mon questionnement se faisait sur la base des choix fiscaux qui sont prévus dans le texte — notamment sur la défiscalisation — et l'incidence que cela aura sur le transport aérien, qu'il soit intérieur ou extérieur. Je suis dans la continuité des questions que j'ai déjà posée au Président du Pays — qui a répondu partiellement — et c'est une inquiétude que je soulève sur ce point concernant *Air Tahiti Nui*. Là aussi — le Président l'a lui-même indiqué en conseil d'administration — il y a des vrais choix à effectuer. C'est dans ce sens que je suis intervenu et je trouvais qu'il était paradoxal de rendre plus contraignante les conditions de la défiscalisation, sachant que cela aura une incidence sur l'activité de ces trois compagnies aériennes, qui rendront leur situation financière encore plus difficile. Là était le sens de ma question ! Mais, je ne représente pas le Pays au sein de ces conseils d'administration, Tematai.

Après sur l'allusion à l'indépendance, je pense que tu parlais de Gaston Flosse — à moins que je ne me trompe. Moi, j'en reste au sujet de la défiscalisation et, vraiment, je pense ce que je dis : ce choix qui est fait n'a pas seulement un impact sur l'hébergement touristique, sur le développement de l'hébergement — qui est nécessaire. Il a un impact aussi sur tous les secteurs d'activités qui y sont liés, d'où un questionnement plus aigu que je porte ici en commission. Pourquoi ? Parce que je vois que même sur les choix et la justification de ces choix, on arrive exactement à l'opposé ! On parlait notamment des petits projets : ceux-là sont encore plus en difficulté du fait de leur non capacité à lever les fonds propres pour voir leur projet aboutir. C'est ça la difficulté ! Et en fait, sur toutes ces questions, malheureusement, j'ai le sentiment que l'affaire est pliée et que, malgré les premiers résultats dont vous disposez, notamment sur les AMI, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une volonté de changer — contrairement à ce qu'a indiqué, comme le disait ma collègue, le Président de la Polynésie, en déplacement à Singapour sur la possibilité d'amender ce texte. Le processus n'est pas terminé. On va examiner ce texte à l'identique, dans cette séance, et puis on verra en séance plénière les choix du gouvernement, parce qu'il est vrai que la minorité n'a que très peu de possibilités de voir ses amendements adoptés si le gouvernement ne les agrée pas. C'est de l'arithmétique politique. Et malheureusement, sur les difficultés économiques du Pays, elles sont certaines ! Quand je citais ces trois compagnies aériennes, quand même deux compagnies aériennes intérieures, l'une qui va probablement déposer un plan social — je ne sais pas si on a les mêmes interlocuteurs, en tous cas, ce sont ceux qui connaissent la situation de ces entreprises — et une autre, qui est en quasi cessation de paiement.

C'est quand même une réalité à laquelle on ne peut pas soustraire ! Voilà mon questionnement, Tematai.

M. Tematai Le Gayic : Pour tenter d'apporter les éléments supplémentaires sur la question de la défiscalisation et pourquoi on était favorable à ce qu'il y ait un soutien aux petits projets : il est vrai que, d'un point de vue générale, on pourrait se dire : *« puisqu'on veut tendre vers 600 000 touristes, pourquoi pas, de toute façon, soutenir les gros porteurs de projets touristiques, plutôt que d'aller vers les plus petits ? »* On est dans une situation — vous l'avez bien décrite, que ce soit Tepuaraurii, Nicole ou Nuihau — une situation où nous sommes dans un pays qui va relativement mieux que d'autres. Je ne dis pas qu'il va bien en l'état, mais qui va relativement mieux que les autres, mais dans une situation où les inégalités de richesse sont de plus en plus importantes.

Au dernier conseil d'administration de l'ISPF — le rapport relatif au budget des familles de la Polynésie française n'est pas terminé — les premiers états des lieux indiquent que les 10 % les plus riches en France gagnent quatre fois plus que les 10 % les plus pauvres en France. Comparativement à notre pays, les 10 % les plus riches en Polynésie gagnent 9 fois plus que les 10 % les plus pauvres. Cela montre que le pays va bien, mais il va bien que pour une très petite partie de la population. Et tous les rapports que vous connaissez — notamment le rapport Brard — rapportent que les monopoles et oligopoles sont extrêmement importants dans notre pays, pas que sur un seul secteur d'activité, mais sur tout type de secteur d'activité ! On retrouve les mêmes investisseurs, les mêmes porteurs de projets, dans tous types d'activités !

Je pense que c'est un peu la raison qui amène le gouvernement à tordre le bras à certains investisseurs, qu'on retrouve dans l'hôtellerie, dans le commerce, dans la production, dans le secteur aérien. C'est là où je peux comprendre les choix politiques qui sont pris, même si cela peut avoir un impact particulier sur l'économie, parce qu'il peut y avoir une diminution de l'investissement pour des raisons de ré-arbitrage ; mais parce que nous sommes dans une situation où, bientôt, nous allons devenir comme Monaco ou Saint-Barthélemy, où les plus riches de ce monde voudront investir dans notre pays, parce que nous allons nous retrouver dans une situation où il y aura un hôtel d'un côté, une favelas de l'autre ! C'est la situation actuelle ! Nous ne sommes pas dans une situation sur les 10 prochaines années, c'est la situation actuelle !

D'un côté, à la Mission — Heinui a beaucoup travaillé dessus —, on est dans une situation où « Haut des vallons » et « Haut du Tira » — ce sont des lotissements sociaux —, nous irons soutenir un des porteurs de projets, qui a fait un recours sur cette loi fiscale, qui est en train de construire une résidence de luxe juste au-dessus des lotissements sociaux. Aucune vision liée à l'impact environnemental. C'était une zone naturelle qu'on transforme en zone habitable pour construire ce lotissement, cette résidence de luxe. C'est là où moi je pense que le gouvernement est en train de tendre vers quelque chose dont on n'a jamais pris la substance. On a juste regardé macroéconomique, *« tout va bien »*. Et quand on regarde dans le fond du problème, ce n'est pas parce que l'économie va bien que le fameux « ruissellement de Reagan » fonctionne. Il ne fonctionne pas ! Quand les 10 % les plus riches gagnent 9 fois plus que les 10 % les plus pauvres de notre pays... Et ça tombe bien qu'il y ait un certain nombre de ministres : on se retrouve dans des situations où, tous les jours, nous recevons des maçons, des carreurs, des femmes de ménage qui nous disent : *« notre patron nous a dit de prendre une patente, sinon il nous vire ! »*.

Ce ne sont pas les salariés qui veulent prendre une patente, ce sont les patrons qui les obligent à en prendre une et d'après la CPME, nous sommes — je ne sais pas si le ministre a les chiffres — entre 15 000 et 20 000 faux patentés. Juste assez — même plus — pour résorber le déficit de la CPS ! Si on arrive à faire de ces 15 000 - 20 000 patentés des salariés, ça nous fait beaucoup de cotisations patronales à ramener dans les caisses. Il est vrai que là, nous allons plus loin que la loi fiscale, mais les vrais enjeux sont là : les inégalités des richesses. Comment devons-nous faire pour mieux revoir la participation du patronat à la sécurité sociale, par la PSG ? Elle dépasse les lois fiscales aujourd'hui. Et, là où je suis d'accord avec vous : nous attendons avec impatience le prochain collectif budgétaire !

La présidente : Je pense que nous avons bien échangé. Nous allons passer à l'examen du projet de loi du pays et procéder article par article.

On ne lira pas tout l'article, juste le titre. Êtes-vous d'accord ?

(La procédure proposée pour l'examen des articles du projet de loi du pays est adoptée à l'unanimité avec 9 voix pour dont 2 procurations.)

EXAMEN DU PROJET DE LOI DU PAYS

Article LP 1

M. Nuihau Laurey : D'abord, quel était le gain fiscal attendu de cette suppression pour l'exercice ?

Deuxièmement : n'avez-vous pas le sentiment que cette seconde mesure, en plus de la réduction du crédit d'impôt, constitue une double peine pour le secteur de l'hébergement touristique et va donc encore plus limiter les capacités d'investissement de ce secteur, qui sort du Covid et qui a engrangé des pertes assez importantes, qui vont déjà limitées ces capacités d'investissement ? Je rappelle l'objectif fixé par le Président : 600 000 touristes — à échéance je ne sais pas quand.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Oui, l'impact était une plus-value fiscale de 200 millions F CFP.

Vote sur l'article LP 1 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 2

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Des questions très concrètes puisque j'aurais souhaité savoir combien toutes les mesures de cette disposition de l'article LP 2 étaient censées nous rapporter, combien cela nous a-t-il effectivement rapporté sur les trois premiers mois et combien y a-t-il à rembourser du fait de l'annulation de la loi fiscale ? Cela me permet de rebondir sur une question que j'avais introduite tout à l'heure, que peut-être les douanes vont pouvoir nous répondre : comment se passera le remboursement du trop-perçu indu, sera-t-il automatique ou faudra-t-il que les acteurs économiques, en l'occurrence les concessionnaires, fassent une demande pour bénéficier du remboursement ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Pour l'impact, nous devons avoir des plus-values fiscales sur l'année de 730 millions F CFP. Des premiers chiffres que nous avons eus, nous devrions récupérer 250 millions F CFP, je veux dire qu'il n'y a pas à rembourser parce qu'en décembre, suite à l'adoption de la loi, nous avons sorti les véhicules du dispositif d'exonération, pour que les concessionnaires puissent bénéficier de la nouvelle loi fiscale. Maintenant que la loi est tombée, ils ne peuvent plus bénéficier des exonérations prévues. Ils n'auront pas les exonérations prévues et on prévoit de leur demander 250 millions F CFP.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Il a été mis fin aux exonérations ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Il a été mis fin par arrêté puisque toutes les dispositions ont été incluses dans la LP. Donc, si la LP tombe, ce sont 250 millions F CFP qu'il faudra demander et récupérer auprès des concessionnaires. Ce sont les premières estimations puisque nous sommes au 25 mars, donc je ne peux pas avoir les chiffres au 31 mars, ils seront affinés plus tard. C'est pour cela que je disais que pour le moment, nous n'avons pas les chiffres affinés, nous le ferons plus tard. J'espère avoir les chiffres pour le collectif.

M. Nuihau Laurey : Dans les discussions précédentes sur le point de la réduction ou la suppression des exonérations liées aux véhicules électriques et hybrides, il avait été question d'un rapport rendu par le service de l'énergie qui mettait en évidence une baisse de dégagement de CO2 qui n'était pas si importante que cela. Nous avons demandé lors de la commission — et c'est noté dans le compte rendu — à disposer de ce rapport au titre de l'information des élus. Par contre, il ne nous a pas été communiqué. Serait-il donc possible de l'avoir avant la séance ?

Vote sur l'article LP 2 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 3

L'article LP 3 ne suscite aucune discussion.

Vote sur l'article LP 3 :
Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 4

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Mêmes questions que tout à l'heure : combien ce dispositif était-il censé rapporter au Pays pour une année entière ? Combien a-t-il rapporté au prorata jusqu'au 25 mars, dans la mesure du possible ? Et là aussi, y aura-t-il un remboursement à faire ou un arrêté que j'ignore qui demandera à ce que quelqu'un nous doit quelque chose ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : C'était censé nous rapporter 142 millions F CFP avec la LP 5 qui suit. D'après les premières estimations, nous devrions rembourser 10 millions F CFP sur la LP 4 et récupérer 30 millions F CFP sur l'article qui suit.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Combien sommes-nous censés récupérer pour la LP 4 et la LP 5, avez-vous dit 112 ou 142 millions F CFP ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : 142 millions F CFP en tout sur les deux articles.

M. Hervé Varet : Il y a une dizaine de millions à rembourser pour le 1^{er} article et une trentaine à réclamer pour le 2^e.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Parce qu'en fait, dans les chiffres que votre avocat a fourni au Conseil d'État, il s'agissait pour les deux articles de plus de 112 millions F CFP.

M. Hervé Varet : Nous étions autour de ces éléments-là. Nous sommes sur une inscription autour de 142 millions F CFP, sur l'année.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Oui, mais dans le tableau qui a été fourni, ce n'est pas ça.

M. Nuihau Laurey : Sur l'article LP 4, il y avait effectivement un traitement différencié. Selon la personnalité juridique de l'acquéreur, il y a une logique finalement que je comprends à unifier, même si je comprends la démarche de constitution en SCI pour faciliter la transmission et organiser plus facilement les successions aussi. Je ne mets pas en cause le fait de supprimer cette distinction. Nous savons que, même si le ministre nous dit que l'inflation est venue à un chiffre négatif, les augmentations de prix que tout le monde supporte depuis quatre ans, elles sont là et ne bougent plus. Et donc, dans un contexte de lutte contre la cherté de la vie, et notamment sur le foncier, ne peut-on pas imaginer plutôt une harmonisation sur la base de 5 % et pas de 7 % et 9 % ? N'y a-t-il pas une logique aussi ? D'où ma question : si ce choix était fait, quel en serait l'impact en termes de recettes fiscales, et n'y a-t-il pas quelque chose à faire sur ce sujet justement pour apporter une vraie réponse à la cherté du foncier ?

M. Hervé Varet : Ce sujet est dans la réforme fiscale, c'est-à-dire de revenir effectivement sur les droits d'enregistrement dans ce souci d'abaisser le coût du foncier — peut-être pas à 5 % mais plutôt un taux moyen autour de 7 %. Mais c'est dans les réflexions et dans les travaux que nous menons actuellement sur les éléments de réforme, et qui vous arriveront donc progressivement dans les lois fiscales à venir.

M. Nuihau Laurey : Il n'y a pas d'urgence à avoir les chiffres. Mais pour la séance, cette hypothèse-là pourrait-elle être creusée pour qu'on ait le différentiel et ce que cela représenterait sur le budget ?

M. Hervé Varet : C'est toujours difficile de vous faire ces évaluations, on demande beaucoup. Mais je pense que nous vous apporterons ces éléments de simulation quand nous viendrons sur les textes que l'on souhaite amender sur ces sujets, mais pas forcément à la séance par rapport à cette loi fiscale.

M. Nuihau Laurey : Justement, c'est bien que vous évoquiez ce sujet parce que pour la séance, moi je souhaiterais quand même que nous ayons, pas une étude d'impact, mais au moins des éléments chiffrés sur l'avant/après ; que nous puissions éventuellement proposer, avant la séance, des amendements qui soient « tenables » budgétairement, pour ne pas proposer n'importe quoi. Et cette demande à avoir une évaluation article par article des incidences fiscales, nous l'avions déjà formulée lors de la première commission. Je pense que c'est la moindre des demandes d'information des élus. Là, il y a des éléments chiffrés que nous n'avons pas réussi à avoir et, finalement, que nous réussissons à obtenir sur la base de la défense du Pays et donc du mémoire de l'avocat. Cela pose quand même problème sur l'information des élus dans le vote. Pourrait-on donc avoir ces chiffres-là, de modification fiscale par modification fiscale, un peu avant la séance ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Nous ferons au mieux si nous pouvons avoir les chiffres. Nous aussi nous les voulons, mais bon il faut travailler, nous travaillons au pied de guerre. Nous sommes le 25 mars, donc nous ferons au mieux.

M. Nuihau Laurey : Alors, je rappelle au ministre que ce texte-là a été présenté il y a plusieurs mois déjà et nous avons fait les mêmes demandes. On ne peut donc pas accuser la minorité de demander à disposer des informations auxquelles elle a normalement droit. Que vous fassiez le maximum, je le conçois bien, mais j'ai du mal à imaginer une vraie réforme fiscale dans laquelle finalement ces éléments-là, soit ils sont tenus à la seule disposition du gouvernement — ce qui pose un problème —, soit ils sont faits au doigt mouillé. Il y a quand même un principe de nécessité fiscale qui fait que, quand vous décidez d'augmenter ou de lever un nouvel impôt, vous ayez connaissance de ce que vous espérez, — enfin, dans un monde rationnel. Donc, je n'ai pas le sentiment de demander quelque chose d'excessif. Et quand je vois le mémoire de l'avocat rendu avec les chiffres qui sont donnés, je pense que nous pouvons avoir un peu le même traitement que celui du défenseur du Pays. Et ce n'est pas une demande excessive. Que vous soyez pris par le temps, je le comprends ; je le comprends et pas parce que c'est ça le sujet du jour : c'est le collectif budgétaire qui doit y avoir et pas autre chose, et je vais rester poli.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Donc, nous ferons au mieux, comme je l'ai dit ; et le collectif budgétaire sera là en avril.

Vote sur l'article LP 4 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 5

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Cela serait toujours pareil, Madame la présidente.

Je voulais déjà savoir quelle était la projection sur une année de ce dispositif et, puisque le ministre a parlé de redressement, quel est son montant pour les trois premiers mois de l'année ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : L'impact a été intégré dans l'impact précédent ce qui représentait un total de 142 millions F CFP. Ensuite, lorsque nous avons effectué les estimations, il y avait 30 millions F CFP redressés.

Vote sur l'article LP 5 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 6

M. Nuihau Laurey : Nous avons déjà eu l'occasion de discuter sur cet article, donc je ne reviendrai pas sur les modalités. Cependant, je pense que c'est un dispositif qui a été reconduit avec des adaptations, un déplafonnement. Selon moi, c'est un bon dispositif dans un contexte d'inflation et de mutation du pouvoir d'achat, car nous savons que les salaires ne peuvent être augmentés. Ainsi, c'est un outil à la disposition des entreprises pour donner un petit plus sans que cela n'impacte les équilibres de la PSG. Cela me semble plutôt positif quelles que soient les modalités. Par contre, l'incertitude qui est liée — et on le voit bien avec l'annulation — pose tout de même problème. Elle ne permet pas aux entreprises de planifier cette prime. Est-ce qu'on ne peut pas imaginer une forme de pérennisation à hauteur d'un montant à déterminer ? Parce que le seul autre moyen de permettre une remontée du pouvoir d'achat posera tellement de problèmes en termes de négociations, de modifications des règles de financement de la PSG..., qu'on partira soit sur l'impossibilité de se mettre d'accord, soit sur une usine à gaz en plus de celle qui existe déjà. N'est-ce donc pas le moyen le plus simple finalement, puisque de toute manière, ce sont les chefs d'entreprises qui prennent cette décision et le gouvernement chiffre le plafonnement ? Alors, n'y a-t-il pas un intérêt à pérenniser ce dispositif, avec des conditions d'octroi qui permettraient de donner de la visibilité aux seuls acteurs économiques privés qui décident de le mettre en place puisque c'est une décision de l'entreprise ?

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Cela vient en complément, bien que je ne sois pas certaine qu'elle soit incluse dans un amendement, il y avait une proposition de Nuihau Laurey ou de Nicole Sanquer... Cela a été effacé. Lors de la première projection du film le 21 novembre – nous sommes maintenant à la quatrième projection du film – il y a eu cet amendement qui avait été retenu pour plafonner à trois Smig, je crois. C'était ça, il y avait un maximum de trois Smig pour les personnes bénéficiant de cette exonération.

Comptez-vous éventuellement tenir compte de cet amendement et de proposer cette disposition qui avait été votée à l'unanimité lors de la séance du 21 novembre ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Le dispositif pourra être revu à l'avenir. Nous sommes ouverts et vous aviez également la possibilité de déposer des amendements aujourd'hui.

M. Nuihau Laurey : Il est vrai que j'avais déposé 13 amendements, deux ont été adoptés, puis rejetés. Donc je veux bien encore déposer des amendements, mais même mes amendements ont peur.

Vote sur l'article LP 6 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 7

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui, même question, Madame la présidente.

Combien cela aurait-il dû rapporter sur une année ? Quel a été l'impact sur les trois derniers mois ? Est-ce qu'il y a un remboursement de prévu ou pas ? Je suppose que la loi précédente a été abrogée et qu'il y a plus de la récupération à faire qu'autre chose, mais y a-t-il des chiffres ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Les dépenses fiscales étaient estimées à hauteur de 300 millions F CFP. Aujourd'hui, nous allons devoir récupérer 40 millions F CFP.

M^{me} Nicole Sanquer : C'est l'une des mesures qui, finalement, permet de réintroduire les droits de douane sur les matériaux de construction. Est-ce que la DGAE, dans le contrôle des prix – même si, à mon avis, les stocks de 2023 ne sont pas complètement épuisés –, et vous avez constaté une augmentation des prix dans ce secteur ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Lorsqu'on suit l'évolution de l'index du BTP, nous constatons que les prix baissent. Les prix diminuent donc dans le BTP.

M. Nuihau Laurey : Même logique que le dispositif précédent. Selon moi, il y a tout de même un phénomène de yoyo qui n'est pas seulement dû aux choix qui ont été présentés, mais finalement des gouvernements arrivent, changent, mettent en place des exonérations et reviennent sur les exonérations. Finalement, cela ne facilite pas la visibilité des entreprises.

Je m'attarde un peu sur ce sujet car il est tout de même lié, en fin de compte, à la défiscalisation. Pourquoi ce dispositif est-il aussi crucial pour la construction d'un hôtel ? Les frais de construction coûtent excessivement chers par rapport à d'autres destinations concurrentes de la Polynésie, dans le Pacifique comme ailleurs. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté et ce ne sont pas les chefs d'entreprise qui décident de construire un hôtel en Polynésie. Avec le niveau de fréquentation touristique, c'est un pari risqué, avec des niveaux de comptabilité qui ne sont pas toujours au rendez-vous, en particulier sur les destinations non couvertes. Bora-Bora est un cas particulier ainsi que Moorea, mais le reste c'est compliqué.

Dans la mesure où vous revenez sur ces dispositifs, est-il possible d'imaginer — je parle là aussi de la séance — un dispositif qui soit beaucoup plus stable où certains matériaux sont effectivement exonérés de droit, de manière pérenne, dans l'hypothèse où le dispositif de défiscalisation est maintenu à la baisse ? Qu'il y ait au moins ce coup de pouce pour permettre finalement de réaliser des investissements avec un différentiel moins important que ce que nous avons aujourd'hui. Sans dispositif de substitution à la défiscalisation — je ne le dis pas avec un mauvais esprit — il ne peut y avoir de construction et l'impact en termes d'hébergement, de capacité à accueillir des touristes et autres sera considérable.

Ne pouvons-nous donc pas imaginer une forme de pérennisation à un niveau d'exonérations que le gouvernement déterminerait et qui profiterait également à n'importe qui, pour réduire les coûts de construction qui sont déjà élevés même si on me dit que l'inflation a été battue à plate couture ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Nous pourrions réfléchir à cela plus tard.

M. Hervé Varet : Pour simplement rappeler le contexte, rappelez-vous que cette exonération sur les matériaux de construction a été apportée après la crise Covid puisque nous avons une flambée des tarifs des produits, des matières premières dans le Pays et c'est effectivement un soutien qui a été fait. Il n'était pas prévu de la reconduire puisqu'elle devait s'arrêter à la fin de l'année dernière.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Et vous ne le saviez pas ?

M. Hervé Varet : Si, nous le savions. Nous le savions fondamentalement, donc l'idée est effectivement de la poursuivre. Nous avons décidé d'en faire une poursuite partielle. Nous n'avons pas voulu être en « full exonération », nous avons effectivement voulu être sur une poursuite partielle.

Ce sont des dispositifs sur lesquels nous sommes très attentifs car une exonération à l'entrée ne fait pas forcément un prix bas à la sortie, à la revente. Vous savez qu'un certain nombre de produits font l'objet d'exonérations à l'entrée. Il y a donc des marges de reventes qui sont relativement importantes. Cela peut donc effectivement être retravaillé. Dans la réforme fiscale, il est nécessaire de travailler sur ces exonérations, mais en même temps de contrôler le prix facturé aux clients. Autrement, il n'y a aucun intérêt à exonérer la construction d'hôtel dès lors que cela n'est pas répercuté sur la personne qui construira son hôtel. Quoiqu'il en soit, ce sont des schémas qui sont actuellement analysés dans les travaux sur la fiscalité.

M. Nuihau Laurey : C'est dans ce sens que mes interventions doivent être prises. Lorsque je parlais de réforme fiscale, c'est ça que j'appelle une réforme fiscale. Ce n'est pas des petites opérations de grattage, dans tel ou tel sens. Sur ce point, je comprends. Ce n'est pas le fait de réduire les droits de douane, les droits d'entrée ou tout autre dispositif qui conduira à un prix de sortie, un prix de vente aux particuliers en baisse à proportions égales.

En fait, il faut bien comprendre aussi que ces stratégies d'évitement d'impôt, d'optimisation avec des dispositifs plus ou moins réguliers ont été mis en place et complexifiés en raison des taxations importantes en Polynésie. Nous avons quand même une machine publique qui coûte extrêmement chère. On parlait de dépenses obligatoires, nous n'avons pas à supporter – et je l'ai dit au député qui a participé aux discussions sur l'évolution statutaire – les fonctions régaliennes de l'État. Et pourtant, le taux de dépenses obligatoires est quasiment identique, à quelques points près de la métropole qui assume sa défense, sa représentation extérieure, sa police, sa justice, ce que nous ne faisons pas. Et effectivement, à l'instant T il n'y aura pas de répercussions immédiates, mais si nous continuons à fonctionner de cette manière en se disant que « *toute diminution de l'impôt est un cadeau* », je vois l'impôt de l'autre côté. Selon moi, c'est l'ensemble de la population qui contribue au fonctionnement d'un système public qui, de mon point de vue, vit au-dessus de ses moyens. Et donc à terme, effectivement, toutes ces stratégies mises en place par des acteurs privés pour survivre ou gagner excessivement de l'argent, vont s'amenuiser dans le temps. C'est donc un choix, une orientation, et ça c'est une réforme fiscale. C'est pourquoi, je l'évoque.

Nous n'allons pas déposer d'amendement ici. Nous savons que le gouvernement a besoin de temps pour sa réflexion, mais je pense que c'est là le vrai sujet. Je comprends également les réponses qui ont été formulées par le directeur de cabinet. À savoir qu'il n'y a aucun désaccord sur les points que j'évoque. Le ministre déclare : « *nous allons réfléchir* ». Je l'ai entendu à 25 reprises « *nous allons réfléchir* ». C'est bien « *nous allons réfléchir* », mais c'est mieux de réfléchir tout de suite. De ce point de vue, je serais beaucoup plus enclin à examiner des mesures de ce type, même si cela entraîne des impacts budgétaires importants, mais je pense que cela a du sens.

Pour revenir à ce que disait le maire de Faa'a, il est vrai que nous sommes dans un système qui n'a pas produit autant de résultat que cela. Ça nécessite de repenser toute cette organisation car on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur le périmètre public, ce qu'il nous coûte et ce qu'il coûte aux contribuables car c'est ça le sujet de fond, c'est ça la réforme. Nous verrons si nous l'aurons en séance ou lors d'une prochaine réforme fiscale. Il ne peut pas y avoir 15 réformes fiscales... deux réformes fiscales par an. Nous, ce que nous disions en tant que minorité, c'est que cette décision du Conseil d'État aurait dû donner lieu à un choix et une réflexion sur le fait, non pas de dire « *on propose des mesures dans l'attente de proposer les vraies mesures dans une prochaine réforme fiscale* », de surseoir à celles-là qui, unanimement, ne sont pas bonnes pour éventuellement proposer un dispositif de réforme fiscale beaucoup plus important pour le Pays.

Toutefois, j'ai eu la réponse à ma question et elle me convient.

Vote sur l'article LP 7 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 8

M. Nuihau Laurey : La presse en ligne vit de la publicité en ligne. C'est donc la publicité en ligne qui bénéficiera d'un taux de TVA réduit, c'est bien cela ?

M. Hervé Varet : Oui, c'est ça. C'est en fait un alignement entre la partie numérique et la partie papier.

Vote sur l'article LP 8 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 9

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Donc là aussi, combien est-ce que ce dispositif était censé nous rapporter sur une année pleine et depuis le début de l'année, et quel redressement cela engendrera-t-il ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : On avait prévu une baisse de 30 millions F CFP et là, nous devons réclamer 10 millions. Donc, c'est à peu près 210 dossiers à aujourd'hui.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Ce n'est pas une question d'incidence financière, mais par rapport au Kbis — je profite qu'on parle des entreprises —, y a-t-il une évolution par rapport à la situation que l'on connaît sur les Kbis et les délais pour fournir les demandes ?

M. Hervé Varet : Effectivement, nous sommes tous conscients qu'il y a une grosse difficulté pour le greffe du tribunal de répondre dans des délais cohérents. Nous venons d'être saisis tout récemment par le haut-commissaire d'un avis sur le décret — qui nous manquait — pour pouvoir effectivement disposer du greffe du tribunal adapté en Polynésie française. Nous leur avons proposé une réponse, et ils souhaitent que nous soyons opérationnels assez rapidement, mais cela oblige en fait des mutations de personnels d'État qui reviendraient sur la Polynésie française et pour être dans les clous, nous avons demandé que cela puisse prendre effet en début d'année 2025.

D'abord parce que c'était le 1^{er} mars 2024, ensuite parce que cela a été repoussé progressivement. Là, nous avons les éléments et *a priori* nous sommes plutôt, pour être de façon sereine et avoir effectivement le système qui s'installe de façon cohérente chez nous, sur la fin de l'année et donc le début de l'année 2025. Là, nous avons de bonnes chances que cela s'opère ainsi. Parallèlement, nous travaillons sur des outils numériques autour de *Infogreffe*. Il faut vraiment avoir des outils adaptés. La difficulté la plus importante sera de récupérer en fait les bases de données anciennes.

Voilà les éléments que nous pouvons vous fournir aujourd'hui. Nous avons été saisis vraiment tout récemment, il y a une dizaine de jours.

M^{me} Nicole Sanquer : Pourtant le ministre a donné une interview au mois de janvier justement sur l'urgence de régler ces problèmes de Kbis, parce que ça bloque la création d'entreprises. Et le ministre disait à cette époque-là qu'il s'agissait de trouver un local – 10 personnes – et vous attendiez la tarification du registre du commerce. Ce n'est pas du tout la version que vous venez de nous dire, là, aujourd'hui. Et il disait que cela s'effectuera dans le premier semestre et là, vous nous annoncez que le problème sera résolu en janvier 2025...

M. Hervé Varet : Nous avons toujours expliqué que les délais étaient extrêmement longs et qu'ils n'étaient pas dépendants de nous. Fondamentalement nous attendions... Madame Sanquer, je suis désolé de vous le dire, vous avez l'écoute que vous voulez ; nous avons les dossiers, nous les gérons. Toujours est-il que sur ce dossier, nous avons tenté de faire au mieux et nous avons effectivement cette difficulté sur ce décret de l'État. Enfin nous avons une proposition, enfin l'État pourra le prendre et dans ces conditions, enfin nous pourrons mettre en place les moyens. D'accord ?

Donc, voilà les nouveaux délais que nous pouvons communiquer. Nous aurions tellement aimé que cela se fasse beaucoup plus vite et avoir la main véritable pour que cela avance, c'est notre intérêt à tous, c'est notre intérêt vraiment à tous. Moi je vous dis qu'au niveau technique, nous gérons le dossier et nous faisons en sorte que ce dossier aboutisse le plus rapidement possible.

Vote sur l'article LP 9 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 10

L'article LP 10 ne suscite aucune discussion.

Vote sur l'article LP 10 :
Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 11

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : J'aurais souhaité savoir s'il y avait donc des AMI qui avaient été lancés depuis le début de l'année. Et ensuite, par rapport aux anciens dossiers qui avaient été retenus, combien ont reçu l'agrément fiscal ? Quand je dis les anciens dossiers, ce sont ceux avant 2024 évidemment, combien ont reçu l'agrément fiscal ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Aujourd'hui, nous avons préparé un arrêté d'application de cette loi pour pouvoir lancer les AMI. Étant donné que la loi a été attaquée, nous n'avons donc pas pu et nous avons attendu les résultats du Conseil d'État, parce que nous n'allions pas mettre en place un arrêté d'application d'une loi qui allait être annulée ensuite. Donc, il n'y a pas eu d'AMI à aujourd'hui, nous n'avons pas pu le faire.

Concernant la question de combien ont été agréés par rapport à avant 2024, je n'ai pas l'information aujourd'hui.

M. Nuihau Laurey : Si nous pouvons l'avoir avant la séance aussi. Après, je ne vais pas revenir sur les discussions et les échanges que nous avons eus sur la défiscalisation, mais le dispositif d'AMI justement ne constituait-il pas selon vous un procédé qui permette facilement au gouvernement de sélectionner les projets sans avoir à passer par une mesure d'ordre générale de réduction du crédit d'impôt, ou pensez-vous que c'est un bon dispositif ? Moi, je m'interroge sur sa pertinence dans la mesure où c'est le Conseil des ministres qui agréé les projets de toute manière, et de manière discrétionnaire. Donc, ce premier filtre additionné au deuxième filtre de l'AMI, ces deux dispositifs conjoints ne permettaient-ils pas un pilotage fin par le gouvernement dans le choix des petits projets, dans le choix de telle ou telle île, et sans avoir toute la lourdeur et tout le blocage qu'il peut y avoir en réduisant le crédit d'impôt ? Est-ce que ce n'était pas suffisant finalement comme dispositif de pilotage ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Pour rappeler le principe de l'AMI, ce qui ne fonctionnait pas selon nous, c'est le fait que, d'une part, il y avait un premier dossier qui était déposé pour devenir lauréat, et qu'ensuite un second dossier était déposé pour l'agrément. Et nous nous sommes rendus compte qu'il y avait des dossiers qui sont là depuis plus de trois ans, qui n'avaient toujours pas demandé d'agrément. C'est pour cela que nous avons demandé que pour les prochains AMI, un dossier d'agrément soit posé en même temps qu'un dossier pour devenir lauréat, justement pour que les dossiers les plus mûrs puissent voir le jour rapidement, pour qu'on ne bloque pas – dira-t-on – une enveloppe fiscale.

Ensuite, moi je trouve que ce qui est bien, c'est que cela permet de déjà donner de la visibilité aux entreprises, c'est-à-dire savoir dans quel secteur va se porter la défiscalisation et d'orienter la politique d'action du Pays. Ensuite, dans le processus, ce sont les ministères de tutelle qui sont concernés, avec l'Agence de développement économique qui, avec une commission, juge de la pertinence d'un dossier. Et c'est seulement après que cela se passe en Conseil des ministres pour validation.

M. Hervé Varet : Je peux compléter. C'est vrai qu'à l'examen, quand nous avons vu ce texte, nous nous sommes aperçus que trop de lauréats ne venaient jamais aux agréments et qu'effectivement cumulaient des crédits d'impôt proposés mais qui ne seraient pas utilisés, cela ne faisait pas d'actions instantanées dans l'économie. Donc, l'idée était effectivement de gérer une réforme de ce texte pour que nous puissions avoir à la fois le dépôt du dossier de candidature et la demande d'agrément. De façon à ce que, instantanément, dès lors que l'agrément est donné, nous démarrons, cela s'injecte dans l'économie : nous venons et nous réalisons, nous sommes dans des schémas de réalisation.

Le principe de l'AMI en soi et de ce cahier des charges rédigé par les secteurs — parce que là maintenant ils sont recentrés de façon prioritaire, d'une certaine façon —, c'est intéressant parce que cela permet effectivement à chaque politique publique en responsabilité de venir et donner un cadencement par rapport à ce qu'ils peuvent faire.

Ensuite, l'idée était de travailler sur une base qui soit définie et vraiment transparente et affichée, et que nous ne changerions plus pendant un certain temps. C'est ce qui a été proposé dans le texte. Alors, vous avez bien vu que sur ce texte, nous sommes sur 30-40 %, lorsque nous étions à 50-60 % et que tout le monde venait se bagarrer. Mais ça également, nous vous l'avons expliqué, un hôtel qui vient à hauteur de 7 milliards F CFP en rénovation et nouvelles unités, s'il est à 60 %, il mange quasiment 4 milliards F CFP de défisc sur les 5,5 milliards F CFP que nous pouvons offrir. Donc, c'est le choix de se dire que nous ferons un seul ou deux projets dans l'année.

L'idée, c'est effectivement de ramener ça un peu plus bas. Les volumes étaient mêmes amoindris — nous vous l'avons expliqué —, il y avait des personnes qui proposaient d'être à 15 %, ça devait être un ticket d'entrée. Bon, nous ne pouvons pas redescendre autant. Et vu ce qui se passait, nous sommes donc revenus sur des niveaux plus intéressants. Mais je pense que cette clarté, le fait d'annoncer des montants à 30 ou 40 % pour les secteurs prioritaires sur plusieurs années dans un schéma défini, ça ne peut que nous permettre d'avoir effectivement le bon usage sachant que ce n'est pas le seul outil. Ce n'est pas beaucoup 6 milliards F CFP de défisc par an, ce n'est pas beaucoup au final, on sature très rapidement. Et donc les grands investissements sont un autre moteur, d'autres moyens peuvent être d'autres moteurs sur lequel il faut effectivement travailler progressivement pour le soutien à l'entreprise.

Et c'est pour cela que nous avons beaucoup échangé sur ces sujets-là, nous pensons être dans une logique cohérente. Je pense que vous la partagez pour partie notre logique et je pense qu'avec notre outil où nous avons effectivement cette instruction technique pour apporter les dossiers mûrs au niveau effectivement du Conseil des ministres, nous avons la bonne stratégie.

M. Nuihau Laurey : Compte tenu de la faiblesse des enveloppes, avez-vous envisagé aussi d'utiliser la CSIS comme outil pour le crédit d'impôt, ou absolument pas ?

M. Hervé Varet : C'est pareil. Tout cela est dans des schémas de réflexion. Il est évident que ce ne sont pas des choses sur lesquelles nous voulons... Nous voulons les étudier : quelle est la pertinence effectivement de mettre la CSIS à un moment donné ou pas, quand est-ce qu'on la met, est-ce qu'on la met vite ou un peu plus tardivement, voir effectivement l'impact...

Je reviens également sur les propos quand vous dites « *Cette LP fiscale, c'est la réforme fiscale* ». Non, nous vous l'avons expliqué, le ministre vous l'a dit quinze mille fois, nous ne pouvons pas, en première année d'une mandature, après six mois de pouvoir, poser la réforme fiscale. Nous ne pouvons poser que des petits éléments — nous vous l'avons également dit —, nous ne venons pas chercher des éléments forts dans ce projet de LP. Les moyens financiers appelés en termes de recettes sont extrêmement — je dirai — faibles au regard... vous avez les chiffres. Donc non, la réforme fiscale, c'est quelque chose qui se travaille aujourd'hui en partenariat avec les uns et les autres pour apporter progressivement les textes — si nous pouvons le faire en session administrative pour partie — en session budgétaire. Mais sur plusieurs années, nous ne pouvons pas le faire... Et vous le savez, pertinemment.

M. Nuihau Laurey : C'est ça le paradoxe. La capacité d'un gouvernement à acter des réformes fortes se fait dans les deux premières années. La troisième année, chacun a adopté son rythme de travail. La quatrième et la cinquième, c'est l'élection.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Si je peux compléter, Madame la présidente, parce que Monsieur Laurey est assez modeste pour ne pas le faire.

Il me semble qu'en 2013, lorsqu'il y a eu le changement de gouvernement, Monsieur Laurey qui était à l'époque ministre des finances a, dans les six mois après l'élection, impulsé la réforme fiscale. Donc dire que ce n'est pas possible et affirmer cela en disant qu'il est impossible de faire une réforme fiscale dans la première année, l'histoire nous montre le contraire. Nous avons dans l'histoire de ce pays une réforme qui a été mise en place et qui a fait ses preuves. Elle a permis d'initier le redressement de notre Pays et a amené notre Pays à la bonne santé financière dont vous avez hérité et que — hélas ! — vous essayez de conserver, mais cela ne marche pas trop, ça se voit bien.

M^{me} Nicole Sanquer : En fin de compte, si nous sommes là à débattre avec vous c'est que nous ne sommes pas certains de la nécessité de cette loi fiscale aujourd'hui. Il y a l'inflation. Il y a les prévisions de recettes fiscales qui sont même au-delà de ce qui avait été prévu. Aujourd'hui, nous n'arrivons pas à comprendre la nécessité de faire un texte où l'on vient encore demander plus d'efforts au monde économique. Donc, c'est sur ce point-là que je voudrais insister. Le compte administratif du Pays va bientôt être connu. Nous avons vu le compte administratif de 2022, les résultats de 2022, je pense que les résultats 2023 seront pas mal aussi par rapport aux prévisions de recettes. Lorsque vous nous apporterez réellement de vrais arguments pour faire voter ce texte, peut-être que nous vous suivrons.

Vote sur l'article LP 11 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 12

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Je souhaiterais connaître l'incidence financière sur une année pleine et surtout, pour les trois premiers mois de l'année, combien est-ce que l'on devra restituer finalement aux importateurs de tabacs — s'il y a quelque chose à restituer ? Si la réponse est positive, comment se passera cette restitution ? Est-ce qu'ils auront une démarche à faire pour le réclamer ou est-ce que ce sera automatique ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : On espérait avoir 500 millions F CFP. Là, il va falloir rembourser près de 115 millions F CFP. Ce sont les services de la Douane qui vont s'en occuper.

M. Hervé Varet : Au titre de l'annulation de ce texte, on a des montants à rembourser, des montants à réclamer donc, fondamentalement, on va effectivement laisser les secteurs et les services d'assiette travailler sur ces sujets-là. L'idée est de mettre en place les montants à rembourser. Les personnes qui se sont acquittées de ces taxes sont connues par la Douane, par la DICP, etc. Donc l'idée est de travailler de façon directe sur ces remboursements. On va faire une information à tout un chacun pour leur expliquer le contexte, mais ces personnes pourront être touchées directement par les services en responsabilité pour opérer à la fois les remboursements et la réclamation des montants.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Donc clairement, cela veut dire qu'ils n'auront pas à le demander, ce sera fait automatiquement de la part des services.

M. Hervé Varet : Oui, fondamentalement, l'idée c'est effectivement de revenir auprès de chacun pour le remboursement et la réclamation.

M^{me} Catherine Chervi-Dran : Ce que je peux rajouter par rapport à ce qu'a dit Monsieur le ministre et son directeur de cabinet, c'est qu'un guichet unique sera mis en place afin de centraliser toutes les demandes, pour qu'il y ait un point d'entrée et qu'après les différentes demandes soient renvoyées sur les services concernés. Les opérateurs auront un endroit où ils pourront s'adresser. En effet, il y a des taxes qui relèvent de la DICP, de la RCH, de la Douane et qui sont gérées différemment par chaque administration. Nous allons mettre en place un *modus operandi* pour que chaque administration puisse gérer au mieux les demandes de remboursement et les demandes de sommes à récupérer.

Vote sur l'article LP 12 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 13

M^{me} Nicole Sanquer : Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact suite à cette augmentation de la taxation sur les différents produits ? Est-ce qu'il y a eu une augmentation du prix ? Est-ce que vous avez une liste plus exhaustive de tous les produits qui ont été taxés en plus ? Avez-vous eu des demandes de révision de cette mesure de la part de ces fournisseurs-là ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : À ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude d'impact à aujourd'hui. Effectivement, il y a des acteurs qui nous ont demandé de supprimer cette mesure.

M^{me} Nicole Sanquer : Vu l'apport financier, est-ce que vous allez être ouverts à la discussion concernant cette mesure ou restez-vous braqués sur cette mesure à appliquer ? En fin de compte, vous en faites une mesure pour lutter contre les nuisances sonores. Malheureusement, les nuisances sonores persistent. Cela n'a pas eu réellement d'impact. Par contre, l'augmentation des prix de ces produits a impacté toute la population.

Donc, Monsieur le ministre, vu que les acteurs vous ont écrit — là vous avez rebalancé le texte comme ça, à la va-vite — est-ce que vous allez commencer quand même une certaine discussion, réviser votre position ou non ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Comme je l'ai dit, il n'y a pas eu d'étude d'impact. Je ne sais pas si tu disposes d'une étude d'impact ou si les acteurs ont fait une étude d'impact.

M^{me} Nicole Sanquer : Non, les acteurs ont témoigné de l'augmentation des prix. Ils vous l'ont dit. Ils ont certifié qu'ils ont été obligés d'impacter les prix à la hausse. C'est cela qu'ils vous disent.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Nous, nous sommes toujours ouverts à la discussion.

Ensuite, ce sont des mesures comportementales. Donc, les mesures comportementales concernent tout le monde. Par exemple, quand on met une taxe sur le sucre, même celui qui consomme très peu de sucre doit payer la taxe. Pareil pour l'alcool, ceux qui, occasionnellement, prennent de l'alcool, ils participent à cette taxe de comportement alors que ce n'est pas eux qui abusent. Mais nous sommes ouverts, effectivement.

M^{me} Nicole Sanquer : Vous n'allez pas comparer les nuisances sonores à l'étude sur le sucre ou sur l'alcool. Vous nous avez mis cette mesure pour soi-disant lutter contre les nuisances sonores. On est même allé jusqu'à taxer les échappements de moto qui ne vont jamais sur la route. Je trouve cette mesure excessive. En plus, dans leur courrier, ils vous proposent d'autres options.

C'est bien d'avoir une ouverture d'esprit, c'est bien de lire les courriers, mais je pense que, là, vous avez l'occasion de peut-être revoir cette mesure, Monsieur le ministre, vu que vous affichez l'objectif de lutter contre la vie chère.

Aujourd'hui, même celui qui écoute la radio tous les jours pour s'informer est impacté par cette mesure. Pourtant il ne fait pas de bruit, il s'informe. Vous voulez écouter de la musique tranquillement chez vous, vous êtes impacté par cette mesure et pourtant, vous ne nuisez à personne. Donc, c'est un peu excessif. Mais vous avez l'occasion, là, de rectifier cette mesure.

Vote sur l'article LP 13 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 14

M^{me} Nicole Sanquer : On vient limiter simplement cet allongement de durée d'exonération seulement pour le secteur de la recherche et du développement numérique. Lorsque nous avons eu le premier débat, j'avais plaidé pour que cela soit élargi à d'autres secteurs. Est-ce que, pour les trois premiers mois, nous pourrions avoir le nombre de nouvelles entreprises dans le secteur de la recherche et du développement numérique qui ont été créées ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Nous n'avons pas de chiffres à aujourd'hui.

M^{me} Nicole Sanquer : Pourrions-nous les avoir avant la séance ? Juste pour savoir si cette mesure fonctionne ou pas. Je plaide aussi pour que, peut-être, vous élargissiez les secteurs éligibles à cet arrangement de durée d'exonération pour pouvoir justement encourager la création d'entreprise et encourager certains secteurs qui, à mon sens, peut-être, créent beaucoup plus d'emplois.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : On fera au mieux. Si on les a, on les transmettra. Je ne peux pas savoir si on les aura d'ici la séance. On va demander.

M^{me} Nicole Sanquer : C'est la CCISM qui a les chiffres.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : On va se renseigner auprès de la CCISM. Si la CCISM a ces informations, nous allons naturellement vous les transmettre.

Vote sur l'article LP 14 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 15

L'article LP 15 ne suscite pas de discussion.

Vote sur l'article LP 15 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voulais juste poser une question, hors article LP 15, Madame la présidente.

Ne sommes-nous qu'une chambre d'enregistrement ici ? Parce que, là, cela commence quand même à faire beaucoup. Nous avons le droit d'être informés. Nous avons le droit d'être éclairés, pas uniquement la minorité, tout le monde. Or, à chaque fois que nous posons des questions ou que nous demandons des chiffres, « *on verra* ». Je ne sais pas, peut-être que vous êtes submergés, mais il y a quand même des indicateurs que vous entretenez tous les mois et que vous pouvez sortir des ordinateurs à la demande. Enfin, j'imagine. Je sais que les services sont très bien organisés.

Mais là, nous avons l'impression, à chaque fois qu'on demande : « *on verra ce qu'on peut faire, on ne sait pas où on les trouve,...* ». Et puis finalement, nous allons arriver à la séance et on pourrait presque donner nos bras à couper que nous n'aurons pas les infos. À un moment donné, je ne sais pas, on sent vraiment un manque de bonne volonté.

C'est sûr que si on vous embête — peut-être que vous voulez écouter parce que vous parlez dix heures, les perroquets peuvent sortir, cela vous facilitera la vie et donc, dans 10 minutes, vous avez fini. Il faut nous le dire si on dérange !

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Il faut rester positif. L'information transmise est que nous ferons au mieux. Si nous disposons de l'information, nous allons la transmettre. Il ne faut pas être pessimiste dans la vie.

Article LP 16

M^{me} Nicole Sanquer : Un des recours fait état de cet article. Là, vous ne pouvez pas dire que vous avez une unanimité sur cette mesure. Il y a une menace de recours derrière peut-être, parce qu'à mon avis, vu qu'ils n'ont pas obtenu leur réponse, peut-être qu'ils vont redéposer un recours aujourd'hui. Mais vu que vous avez exprimé — et même le Président hier soir, dans son allocution — une « ouverture d'esprit », une « volonté de discuter encore une fois » — nous sommes, à peu près, à plus de 15 jours de la séance où nous allons examiner ce texte —, est-ce que dans les amendements, que vous allez peut-être nous transmettre, vous avez pensé à revoir cet article ? ou bien, vous n'avez aucune idée des amendements que vous allez déposer en séance ? Parce que, d'après ce que le Président du Pays a déclaré devant la presse hier, il y a eu une réunion de cadrage entre votre ministère et le secrétaire général du gouvernement. Donc, je pense que vous avez discuté des articles à amender, et ce secteur-là, tout particulièrement, a déposé un recours et vous a écrit plusieurs courriers. Donc, sur cet article, peut-on espérer un amendement de votre part ? Parce que la réunion de cadrage a eu lieu hier après-midi, il me semble — d'après les propos de notre Président du Pays.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Je vais juste rappeler que le rapporteur — c'est ce que j'avais dit tout à l'heure, je n'avais pas dit le Conseil d'État — a écarté cette question de fond. À l'avenir, nous verrons si un texte viendra modifier celui-ci. Aujourd'hui, le texte proposé est celui-là, à un mot près.

M^{me} Nicole Sanquer : Donc, vous êtes en train de nous dire totalement le contraire de ce que le Président a déclaré devant la presse hier, Monsieur le ministre ! Puisque vous êtes en train de nous dire qu'étant donné que le rapporteur, ou le Conseil d'État, n'a pas retenu les recours sur le fond, donc votre texte ne bougera pas. Alors qu'hier soir, à la télé, le Président a parlé d'une réunion de cadrage. Cette réunion de cadrage a-t-elle vraiment eu lieu, êtes-vous en train de rediscuter sur des possibles aménagements de cette loi ou pas du tout ? Donc, la question est très claire : avez-vous l'intention de venir en séance avec des amendements, oui ou non — tel que l'a déclaré Monsieur le Président hier soir — et y a-t-il réellement eu une réunion de cadrage hier, sur quels articles ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Nous nous sommes réunis hier et le Président a dit qu'« il pourrait y avoir des amendements, aujourd'hui, en séance plénière, en séance administrative, ou plus tard ». C'est ce qu'il a dit.

M^{me} Nicole Sanquer : Donc, à l'heure d'aujourd'hui, aucun arbitrage, pas d'article, pas d'amendement en vue ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Aujourd'hui, le texte qui est proposé, c'est celui-là, à un mot près — celui sur la LP 16.

Vote sur l'article LP 16 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 17

M^{me} Nicole Sanquer : Là aussi, un amendement avait été voté, lors de la commission du 21 novembre, parce que nous ne comprenions pas l'augmentation des tarifs de la DAF, surtout avec nos familles qui sont aujourd'hui en recherche de généalogie pour régler leurs problèmes fonciers. L'amendement était passé et, en fin de compte, on ne modifiait pas les tarifs. L'amendement a sauté. Aujourd'hui, nous sommes sur un doublement des tarifs des actes de la DAF ?

Nous avons vu passer un arrêté en Conseil des ministres qui revenait sur cette mesure. Donc, pourquoi ne pas modifier ? Là, nous avons l'occasion de modifier le texte, pourquoi ne pas l'avoir modifié avant de nous le représenter ?

M^{me} Louissette Reid : Là, c'est la preuve que la recette de conservation des hypothèques est placée sous une double tutelle et la proposition qui a été faite dans l'article LP 16 concerne une taxe de publicité foncière, qui est appliquée sur les actes enregistrés. Les *tōmite* font partie des actes enregistrés, que la RCH détient aussi. Ensuite, la mesure qui a été apportée par la DAF, *via* la vice-présidence — on a cette double tutelle — concerne les documents fonciers de la DAF. C'est pour cela qu'il n'y a pas cette distinction. La proposition qui a été faite d'augmenter et de venir aligner à tous les actes enregistrés... aujourd'hui, quand on demande une copie d'enregistrement, elle est de 100 F CFP à 200 F CFP. On est venu aligner. Après, en face de cela, nous avons quand même les copies d'actes transcrits et inscrits. C'est un tarif forfaitaire de 300 F CFP. Donc, quand on commande une copie d'acte transcrit qui fait 100 pages, normalement la personne devrait payer presque 1 000 F CFP au lieu de 300 F CFP — hier.

Vote sur l'article LP 17 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Articles LP 18 à LP 24

Les articles LP 18 à LP 24 ne suscitent aucune discussion.

Vote sur les articles LP 18 à LP 24 :

Adoptés avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

Article LP 25

M. Nuihau Laurey : Cela ne porte donc pas sur cet article mais j'aurais juste une demande d'information.

En 2021 a été adoptée une loi de simplification et de performance du système fiscal qui prévoit deux dispositions. La première est : « *Les impôts et taxes qui génèrent un rendement inférieur à 10 millions F CFP sont proposés à l'assemblée de la Polynésie française pour suppression* ». La deuxième disposition prévoit : « *Tous les trois ans à compter de la publication de la présente loi du pays — ce qui nous amène à 2024, c'est-à-dire cette année — un examen des taxes et impôts est réalisé pour déterminer ceux dont le rendement est inférieur à 200 millions F CFP et vérifier l'opportunité de les maintenir ou de les supprimer* ».

Pourrait-on avoir communication des impôts qui seraient concernés avant la séance pour vérifier si, effectivement, ces dispositions sont respectées ou pas ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Si nous avons les informations, nous vous les transmettons.

Vote sur l'article LP 25

Et sur l'ensemble du projet de loi du pays :

Adoptés avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre (dont 1 procuration)

(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 12 h 5.)

LA PRÉSIDENTE,

Élise Vanaa